Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Juillet-septembre 2012
N° 170 - 7 €

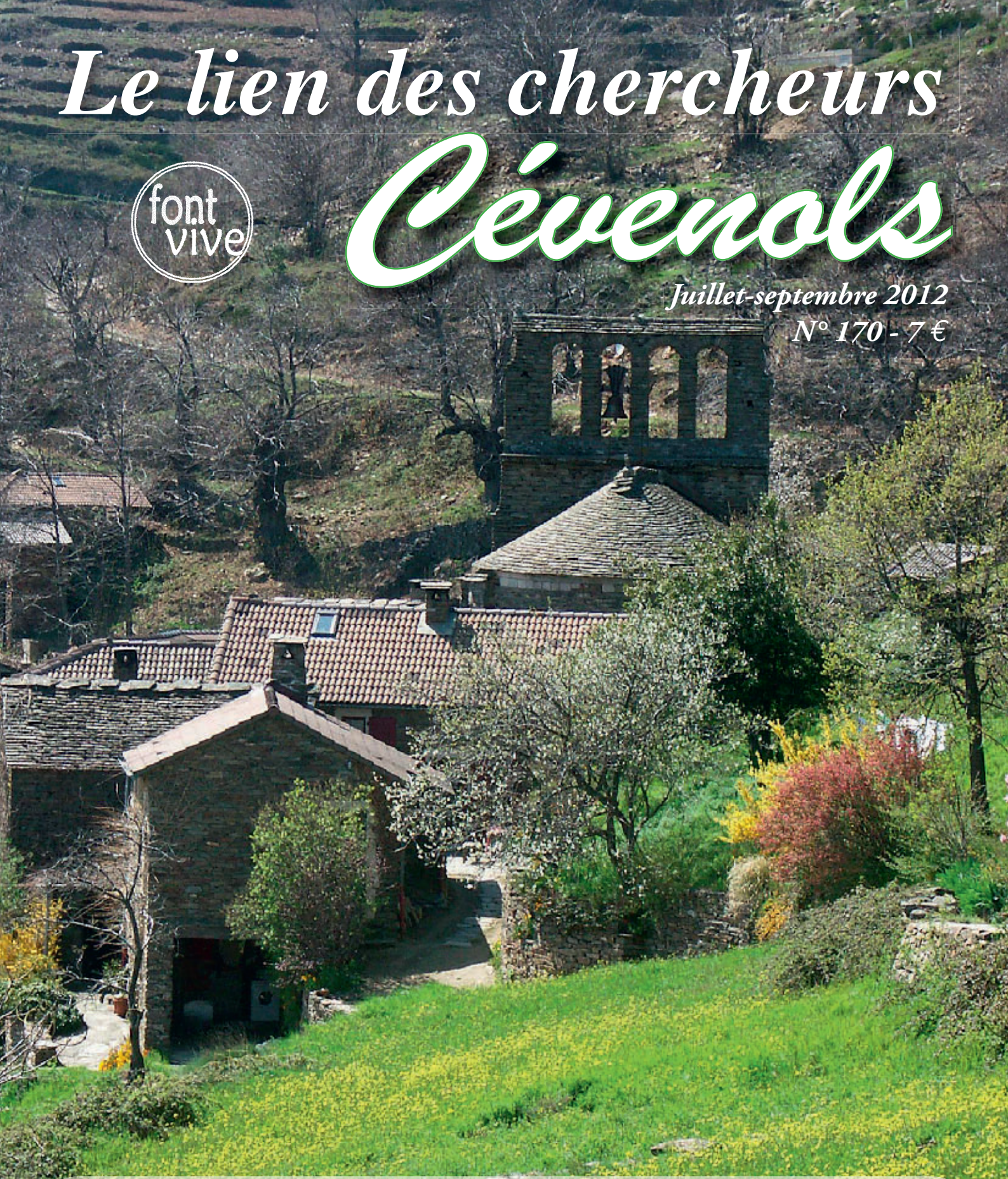

Mon arrivée à Champ-Domergue, Pierre A. Clément

François de La Fuye, 2ème partie, Henri Teisserenc

Les ponts mariés de Saumane, Jean Castan

Alès en 1866, photo de Girod, document exceptionnel

Sommaire

Le rucher de Cessenades (Malons, Gard). Le P.N.C. a lancé un recensement des ruchers-troncs (troncs de châtaigniers, couverts d'une lauze), méthode traditionnelle des Cévennes. Ce rucher contient une centaine de ruches, sa visite est incluse dans le parcours n°13, «Sentier de Cessenades» de la plaquette «Sentiers de découverte en Hautes Cévennes autour de Génolhac», guide du promeneur n° 10, publiée par la Communauté de Communes des Hautes Cévennes.

- **Éditorial,** p. 3 et **rappel de quelques règles pour vos articles**
- **Mon arrivée à Champ-Domergue,** par Pierre Albert Clément, p. 4
- **Les deux ponts mariés de Saumane,** par Jean Castan, p. 10
- **François de La Fuye,** Henri Teisserenc, p. 14
- **Alès en 1866, par Girod, photographe,** p. 16
- **Nous avons reçu,** p. 27
- **Échanges,** Petite approche d'une vieille habitude : signer, p. 28
- **Un historien Cévenol disparu : Jacques Poujol,** par Marie-Lucy Dumas, p. 30
- **Informations d'associations amies,** p. 30
- **À lire ou à consulter,** p. 31
- **Vie de l'association,** p. 32

Photo de couverture :
Bonnevaux au printemps, A. Joffart

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3 Grand Rue
30450 Génolhac
Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)
Présidents honoraires
Pierre A. Clément
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wienin
Secrétaire : Pierre Mouriès et Patrick Arnault
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésorier : Paul Mazière et Louis Raymond

Conseil d'administration :
Patrick Arnault, Bernard Atger, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Philippe Gaussent, Pierre Mouriès, Paul Mazière, Jean-Gabriel Pieters, Louis Raymond, Pierre Rolland, Michel Sarrazin, Henri Teisserenc, Michel Wienin

Comité de Rédaction :
Bernard Atger, Jean Castan, André Claveirole, Pierre A. Clément, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marie-Claire Pontier, Pierre Rolland, Pauline Roux-Tatto, Michel Wienin

Conseil scientifique
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Jean-Paul Chabrol, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive, 3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès

Dépôt légal : à parution

Site Internet :
http//www.cevenols.fr

Tarifs
Adhésion seule : 5 € ;
adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum
Adhésion sans abonnement : 5 € ou 8 € minimum (soutien)

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
3 Grand Rue 30450 Génolhac

Mise à jour juin 2012

Editorial

De la prima a l'estiu, du printemps à l'été

Le printemps, *la prima,* c'est le temps de la sève, c'est l'époque des bourgeons, c'est la venue des fleurs. *La prima,* renouveau de la nature, mais aussi renaissance de notre association : cela fait près de neuf mois que notre bureau renouvelé s'est mis au travail pour raviver et donner une nouvelle jeunesse au *Lien des Chercheurs Cévenols*. Parmi nos projets, certains ont été réalisés comme une présentation graphique de notre revue plus « actuelle ». D'autres ont pris du retard comme le site internet, dont la rénovation s'avère plus « technique » que ce nous l'avions pensé. Nous avons pris la décision de faire appel à un informaticien externe. Un site internet actualisé vous sera présenté lors de la prochaine assemblée générale.

Cette assemblée générale 2012 aura lieu le 23 août à Cendras (30) près d'Alès. Vous trouverez dans ce numéro l'ordre du jour, un appel à candidature, ainsi que des détails pratiques comme l'inscription au repas, ou le pouvoir à nous renvoyer si vous ne pouvez venir. Nous vous espérons nombreux pour cette assemblée générale comme au déjeuner et au programme de l'après-midi : visite de l'abbaye de Cendras et de la haute vallée du Galeizon.

Soyez attentifs aux délais d'inscription pour permettre une bonne organisation de notre journée.

L'appel à candidature concerne un poste d'administrateur non pourvu (pour un total statutaire de 15), avec en complément le renouvellement du tiers annuel de cinq administrateurs, tel que le prévoient les statuts. Donc six administrateurs au total doivent être nommés en assemblée générale Nous espérons vivement avoir des candidat-e-s pour ces postes, et notamment des dames. Nous sommes loin de la parité, puisqu'il y en a seulement deux au Conseil d'administration sur quatorze administrateurs ! N'hésitez pas à faire acte de candidature, que votre mandat arrive à terme ou que vous soyez nouveau postulant, notre association a besoin de bénévoles et de « sang neuf » pour assurer son renouveau.

La prima que j'évoquais au début de ces lignes, c'est également accorder une place à la langue occitane. Chaque fois que cela sera possible, nous ouvrirons nos pages à des textes historiques en langue d'oc, tout en respectant les particularités linguistiques de l'œuvre originale. En regard, nous publierons une version en français, ainsi qu'une restitution en occitan normalisé. Pour ce faire, nous faisons appel à nos adhérents compétents en occitan pour qu'ils nous aident à la réalisation de ce projet.

En attendant le plaisir de vous accueillir à la prochaine assemblée générale, je souhaite à toutes et à tous *un bel estiu !*

Marie-Lucy Dumas

Rappel de quelques règles pour vos articles

1) Le comité de rédaction préfère de beaucoup les envois de textes par courrier électronique. Néanmoins, tout tapuscrit, et même exceptionnellement manuscrit, sera examiné, quel que soit le moyen de son envoi.

2) Pour tout tapuscrit : ne faire aucune mise en forme, indiquez seulement les titres et sous-titres et l'emplacement des photos si vous en avez. Merci de ne jamais les placer dans votre texte, mais écrivez : insérer photo n° 1 ou tableau n° 1.

3) Photos, tableaux, etc.

Numérotez vos photos, tableaux, schémas… et fournissez-les dans des fichiers séparés, en indiquant leur place dans l'article par les mentions : (tabl. 1) ; (fig. 1). Ne pas oublier l'auteur de la photo ou du schéma ou du tableau.

4) Pour l'envoi de documents photo :

Si vous vous y connaissez un peu : mettre toutes les photos en format jpeg et en haute résolution (au moins 300 dpi).

Si vous n'y connaissez rien : enregistrez telles quelles vos photos sur un cdrom sans les toucher ou dans une clef USB et envoyez-le ou la, ou envoyez le document papier et nous le scannerons.
Le comité de rédaction

Mon arrivée à Champ-Domergue

Par Pierre Albert Clément

Élève du petit Lycée à Montpellier, j'avais passé, début mai 1944, l'écrit au concours d'entrée à HEC. Après cet examen, le directeur de notre «prépa» nous avait renvoyés chez nous en nous indiquant qu'il n'avait aucune idée de la date à laquelle nous serions convoqués à Paris pour passer l'oral du concours.

J'avais donc enfourché mon vélo et je m'étais retrouvé complètement désœuvré chez mes parents, instituteurs à Canaules, dans le canton de Sauve. Nourri intellectuellement au *Canard Enchaîné* depuis ma tendre enfance, il m'avait paru naturel de me ranger aux côtés de ceux qui avaient pris les armes contre les sbires de Vichy.

Je m'en étais confié à mes parents qui s'étaient montrés favorables à mon engagement. La seule condition posée par mon père était qu'il s'occuperait lui-même de me chercher une filière d'incorporation.

Il était donc allé trouver son grand ami René Marion, conseiller général SFIO de Quissac, qui lui avait promis de me faire engager dans un maquis socialiste.

Les semaines passaient et je ne recevais pas de convocation car, je l'ai appris récemment, la Résistance socialiste avait arrêté tout recrutement. Il lui paraissait imprudent d'enregistrer de nouveaux volontaires qu'elle ne pourrait ni armer, ni nourrir convenablement.

Le débarquement approchait et je bouillais d'impatience de rejoindre les rangs des 'réfractaires'.

Mon départ pour le Ventalon

Mon voisin canaulois Georges Martin, militant au Front National d'obédience communiste, avec qui je discutais souvent, m'avait alors proposé de rejoindre le maquis FTPF (Francs-Tireurs Partisans Français) de la Basse Lozère. Sans en parler à personne afin de ne pas compromettre mes parents, j'avais repris mon vélo avec l'intention de rejoindre la gare d'Alès.

J'y avais rendez-vous avec un vieux militant P.C.F. de Canaules, Amri Noguier, qui était chargé de me convoyer jusqu'à la gare de Saint-Frézal-de-Ventalon.

J'étais arrivé à Alès vers 15 heures et j'avais été frappé par l'agitation de mauvais aloi qui régnait dans les rues et sur les places. Une tentative d'attentat avait eu lieu le matin au dépôt des machines du P.L.M.[1] et cet incident avait jeté dans la ville tout ce qu'elle comptait comme miliciens et comme Waffen S.S. Par petits groupes, ils allaient et venaient en désordre sur les avenues d'Alès, pareils à des fourmis boutées hors de leur fourmilière par un violent coup de pied.

J'avais changé de vitesse pour remonter à la hâte le boulevard Gambetta dans l'intention de monter au plus tôt dans un train qui m'éloignerait de la ville aux abois.

À mon grand soulagement, il n'y avait pas le moindre uniforme dans la gare, ce qui m'avait permis d'acheter tranquillement mon billet et de confier mon vélo aux bagages accompagnés. Mon seul souci avait été de ne pas trouver sur le quai mon indispensable convoyeur.

J'appris par la suite qu'après avoir franchi le Pont Vieux, Amri s'était inquiété de l'inhabituelle densité des forces de l'ordre. Il était donc retourné à Canaules, persuadé que je me débrouillerais tout seul une fois arrivé à destination.

Livré à moi-même, j'étais monté dans le train de la montagne et j'étais descendu à Sainte-Cécile-d'Andorge où le C.F.D.[2] était rangé sur son quai de départ. Après avoir surveillé que mon vélo y avait bien été transféré, j'étais allé m'asseoir dans le wagon de tête.

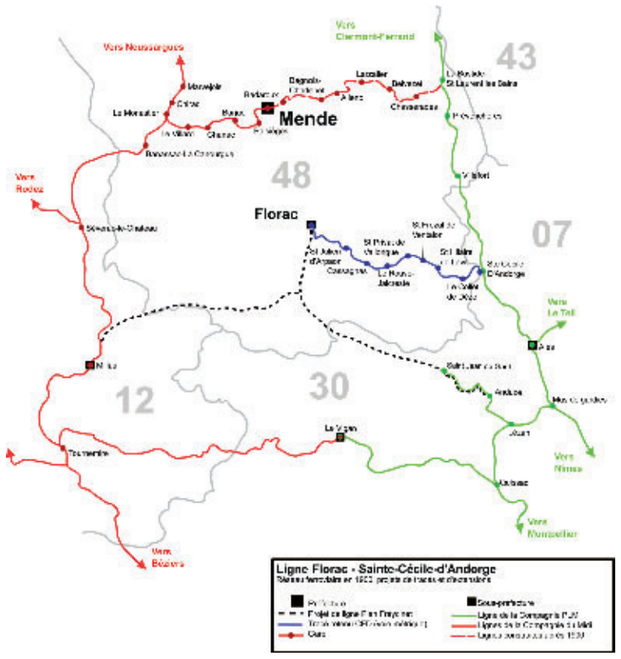

Viaducs et tunnels avaient marqué mon premier voyage au cœur des Cévennes que je découvrais avec admiration.

J'avais pris langue avec mes compagnons de voyage pour qu'ils me préviennent de l'arrivée à la gare de Saint-Frézal-de-Ventalon. Dès l'arrêt, j'étais allé récupérer ma bicyclette et j'avais attendu que le chef de gare, Raymond Brès, ait fini de renseigner les arrivants pour lui exposer mon cas. Je n'avais pas pu, évidemment, lui communiquer de mot de passe qui, seul, pouvait attester de l'authenticité de la filière qui m'avait recruté.

Raymond, résistant de la première heure, rendait de précieux services au maquis F.T.P.F. du Ventalon en hébergeant et en orientant les nouvelles recrues, en avertissant de la présence d'individus suspects et en restant en contact permanent avec les responsables des camps de réfractaires grâce à la ligne téléphonique réservée au C.F.D.

Il m'avait expliqué qu'il ne pouvait m'accepter sur ma seule bonne mine. Puisque j'avais un vélo, je n'avais qu'à aller demander l'hospitalité à des parents ou à des amis du voisinage et à me représenter le lendemain à l'arrivée du même train. D'ici là, il se serait renseigné auprès du réseau clandestin de la Gardonnenque afin de vérifier la véracité de mes propos et la sincérité de mon hostilité au régime de Vichy.

J'avais pensé tout de suite à aller me faire héberger par ma tante, Paulette Compan-Paris qui s'était réfugiée au hameau de Castagnols (commune de Vialas) pour que ses trois jeunes enfants échappent aux bombardements meurtriers qui étaient le lot du pays de Montpellier.

J'avais enfourché mon vélo en direction de l'Espinas et du col de Bannette. J'ai souvent l'occasion aujourd'hui d'emprunter la départementale D 29 et chaque fois je me revois en train de grimper ses nombreux lacets.

À l'époque, la pente était déjà aussi raide mais les Ponts-et-Chaussées de la Lozère n'avaient pas assez de budget pour goudronner ce chemin malaisé. Il fallait sans cesse pédaler pour continuer l'escalade. Aussi c'est avec un soupir de soulagement que j'atteignis, au bout de 7 kilomètres de montée, le carrefour avec la départementale D 35, une fois passé le Plan de la Fougasse.

Sur les huit heures du soir, j'avais frappé chez ma tante qui avait tout de suite compris le motif de ma venue en Cévennes. Elle avait été ravie de m'accueillir pour la nuit et d'avoir des nouvelles de la famille restée au pays bas.

Le lendemain après-midi, elle m'avait accompagné jusqu'aux ruines du château d'Elgeirenc qui surplombe la ferme-étape de l'Espinas. Je lui avais laissé une carte d'identité et ma bicyclette dont je n'aurais plus besoin lorsque j'aurais intégré le maquis.

Dans un décor égayé par la couleur mauve des bruyères callune, elle m'avait montré le chemin de mes terres d'aventures. Pour être certain de ne pas manquer la gare de Saint-Frézal, j'avais décidé de suivre à pied la départementale D 29, celle que j'avais escaladée la veille.

Habitué aux longues randonnées, j'avais bien moins peiné dans cette descente et j'étais parvenu à la gare de Saint-Frézal un quart d'heure avant le train du soir. J'en avais profité pour questionner Raymond Brès. Son large sourire m'avait aussitôt rassuré. Les renseignements sur mon compte étaient favorables et le désistement de mon convoyeur avait été confirmé.

Une forte émotion devait me saisir lorsque le C.F.D s'était arrêté le long du quai. Les premiers voyageurs qui étaient descendus étaient deux soldats vêtus de l'uniforme allemand. Raymond Brès n'avait pas marqué la moindre inquiétude car il avait reconnu immédiatement le civil qui les accompagnait. Il s'agissait d'un militant communiste de Saint-Gilles à qui était souvent dévolu le rôle de passeur. Il n'y avait pas à s'inquiéter. Les deux arrivants étaient des Arméniens qui avaient déserté la Wehrmacht avec armes et uniforme. Les responsables locaux du P.C.F. avaient décidé de leur faire rejoindre à Saint-Frézal, le camp des M.O.I., (Mouvement Ouvrier International), qui avait été installé tout près du col de Cheyviel.

Me voilà embarqué sur le chemin du maquis avec deux transfuges de l'armée allemande et un guide camarguais qui apparemment n'avait pas le pied montagnard.

À plusieurs reprises, il avait trébuché sur des racines ou sur de grosses pierres et il avait fini par s'étaler de tout son long. Quand je l'avais vu se relever et reprendre la montée, j'avais cessé de paniquer, car je me voyais mal repérer l'étroit sentier de Leyris en compagnie de mes deux Arméniens qui ne parlaient pas un traître mot de français.

Juste avant que la nuit ne tombe, nous étions arrivés au mas de Leyris où notre accompagnateur avait coutume de faire boire sa petite troupe. Nous y avions été accueillis par une des grandes figures de la Résistance lozérienne, Antonin Soustelle qui avait coordonné l'implantation des premiers maquis F.T.P.F.

À peine assis auprès de la longue table en noyer, mon regard avait été attiré par une grande étoile

rouge qui trônait sur le rebord de la cheminée.

Comme au moment où, dans l'après-midi, j'avais franchi *l'aïguo-vers* du Ventalon, j'avais eu l'impression irréelle de basculer dans un autre monde. Aussi bien à Montpellier que dans la Gardonnenque, l'affichage d'un symbole aussi provocateur aurait mis en péril le propriétaire des lieux. Ici sur les hauteurs de Saint-Frézal, l'exhibition de l'emblème communiste révélait une signification bien précise. En mai 1944, l'enclave constituée par les massifs du Bougès et du Ventalon représentait la première région de France à avoir été libérée. Chacun y avait donc le choix de son opinion, ce qui contrastait avec l'oppression permanente qu'exerçaient élus et fonctionnaires vichyssois sous l'emprise de la police allemande.

Après avoir quitté Antonin Soustelle, nous nous étions rendus au camp des M.O.I. où nos deux transfuges avaient été très heureux de retrouver d'autres déserteurs arméniens.

Au moment où je prenais congé de mon guide, j'avais été pris en charge par le responsable du camp de passage où étaient accueillis les nouveaux arrivants. Cette vénérable demeure existe toujours sous l'appellation de Mas du Fresquet. Celui-ci appartenait alors à un militant communiste, Clément Bargeton, qui avait mis sa propriété à la disposition du maquis.

Avant de passer à table, j'avais été reçu par le chef de camp qui m'avait interrogé sur ma motivation. Il m'avait rebaptisé Antoine Dupin en hommage à un délégué mineur de La Grand-Combe. Il me fallait oublier que je m'appelais Pierre Clément. Désormais on ne me connaîtrait plus que sous mon nom de guerre.

Puisque j'étais étudiant, j'avais été affecté au détachement de Champ-Domergue, appelé alors ironiquement le camp des intellectuels.

On m'y avait conduit le lendemain matin et mon accompagnateur m'avait présenté aux deux officiers le lieutenant Bouniol (capitaine Rolland) et Aimé Vielzeuf (lieutenant Aimé Vasseur).

J'avais tout de suite apprécié la majesté de la grande clairière et le charme de l'ancienne bergerie où étaient hébergés les maquisards.

Au cours du repas de midi, j'avais fait connaissance avec mes nouveaux compagnons d'armes.

La plupart des membres du détachement appartenaient au club de basket des Taillades. Un soir, ils avaient rejoint le maquis de Saint-Frézal sous la conduite de l'adjudant Sabatier, un ancien sous-officier d'aviation qui s'appelait Marcel Roux dans le civil.

Les responsables des F.T.P. avaient décidé de ne pas les séparer afin de s'appuyer sur un groupe soudé et solidaire. J'avais été tout de suite adopté par cette bande de copains car j'étais lié d'amitié depuis plusieurs années avec Roger Fages, le fils du menuisier des Taillades. Nous avions partagé le même dortoir à l'internat du Lycée d'Alès et nous avions joué au foot ensemble en championnat scolaire.

Les soi-disant intellos pouvaient se compter sur les doigts d'une main. En plus d'Aimé Vielzeuf, fraîchement issu de l'École Normale de Nîmes, on dénombrait deux titulaires : deux brevets élémentaires, Jean-Marie Blanc, pseudo Brunet et, Richard Madgziors, pseudo René Martin ainsi qu'un étudiant en droit parisien que nous appelions tous « l'avocat ».

Dès mon arrivée, mes compagnons m'avaient montré la place qui m'avait été assignée dans la jasse de Champ-Domergue. Il me suffirait d'aller couper des fougères en guise de matelas. Pour ne pas avoir froid, je n'aurais qu'à m'enrouler dans une couverture récupérée lors de la razzia sur les baraques du chantier de jour de la région d'Anduze.

La poutre du pendu

À mon réveil, je m'étais rendu compte que j'étais épié par mes copains de chambrée. Alors que je m'asseyais sur mes fougères, Mémé Vasseur était

La ferme avant

Champdomergue maintenant
extrait du site http://champdomergue.assoc.pagespro-orange.fr

venu me poser une question qu'il avait certainement posée à tous ceux qui m'avaient précédé au même emplacement : « Sais-tu où tu as dormi ? ». À ce moment-là, 25 regards malicieux s'étaient portés sur moi. Ma réponse tardant, Mémé me l'avait donnée lui-même : « sous la poutre du pendu ! ».

Comme je ne bronchais pas, il m'avait expliqué qu'au moment de l'installation du maquis de Champ-Domergue, les Résistants y avaient pendu haut et court un milicien qui s'était aventuré dans les parages. Ce récit ne m'avait pas impressionné, ce qui avait déçu mes camarades qui s'attendaient à me voir craquer comme un bleu.

Pour bien étaler mon indifférence, le soir suivant j'avais refait ma litière « sous la poutre du pendu » et je m'étais rapidement endormi du sommeil du juste.

Le deuxième jour suivant mon arrivée, j'avais eu la bonne surprise de me voir confier des responsabilités. Il existait déjà un agent de liaison au P.C. de Champ-Domergue, le Grand-Combien Jean-Marie Blanc, mais il fallait impérativement maintenir le contact avec les trois détachements F.T.P.F. qui avaient été répartis entre Vimbouche à proximité de la gare de Saint-Frézal, Lézinier dans la vallée du Dourdon et Saint-Buget aux environs de Saint-Andéol-de-Clerguemort.

Les contacts entre les quatre camps de la 7206ème compagnie ne pouvaient pas transiter par le téléphone car la Gestapo avait mis sur écoute le central de Mende. Ordres et consignes devaient obligatoirement passer par un messager à la mémoire fidèle. Adepte de la marche à pied, j'avais accepté avec empressement l'affectation qui m'était proposée.

Je m'en réjouis encore, car cette immersion dans une Cévenne qui, en 1944, avait encore conservé sa totale originalité, a été pour moi particulièrement exaltante. Quel bonheur, au soleil levant, de suivre les plus vieux chemins bordés de murs en pierres sèches bâtis depuis si longtemps !

Quel enchantement de traverser les châtaigneraies dont l'entretien minutieux complété par les troupeaux perpétuait le savoir-faire des anciens ! Quel plaisir de sauter d'une pierre plate à l'autre pour traverser chaque ruisseau !

Je m'étais très vite familiarisé avec tous mes itinéraires en gardant la subtile impression d'avoir été adopté par les riverains. Je m'étais lié d'amitié avec les vieilles familles des hameaux où je passais presque tous les jours : les parents de Fortuné Chabrol au Samson, les Rouveyrand à Pennen haut, les Hours au Lauzas et surtout Albertine Saix et son beau-frère Albert Chapelle car je profitais du bassin de la Cabanelle pour mes grandes toilettes.

J'avais été pris en sympathie par tous ces purs Cévenols pour de nombreuses raisons au premier plan desquelles apparaissaient mes 19 ans, ma parenté avec les Paris de Castagnols, des protestants honorablement connus à Saint-Frézal, mon aura d'élève d'une prépa aux Grandes Écoles et enfin ma provenance de Canaules, un bastion traditionnel du Parti Communiste gardois.

Trois décennies plus tard, j'avais parcouru le petit livre rouge de Mao. Une des pensées du grand timonier m'avait soudain immergé dans le maquis du Ventalon : « Il faut que le révolutionnaire soit comme un poisson dans l'eau avec la population ».

Il n'y avait aucun doute. Cette maxime s'appliquait parfaitement à l'impression indélébile qui marquait mon séjour à Saint-Frézal. Les habitants de la commune, de religion protestante, votaient massivement communiste depuis 1921.

C'est donc tout naturellement qu'ils avaient pris position contre Pétain et le régime de Vichy. Le territoire de Saint-Frézal représentait donc le lieu idéal pour la mise en place des camps de réfractaires.

La symbiose entre les habitants et les maquisards s'appuyait sur de profondes racines, bien que les gens du pays aient semblé avoir totalement oublié les épisodes qui avaient marqué la guerre des Camisards.

Pendant mon séjour à Champ-Domergue, personne ne m'avait rappelé le rôle du site dans l'épopée des Réformés. Pourtant une des rares batailles rangées du conflit s'y était déroulée le 11 septembre 1703, qui plus est dans le pré même où avait lieu notre instruction militaire. La mémoire de ce combat meurtrier s'était conservée sur place, à l'initiative des ministres du culte protestant du Ventalon. Chaque deuxième dimanche de septembre, ils y organisaient une cérémonie en hommage aux camisards tués au cours de l'affrontement.

Cette manifestation n'avait été interrompue qu'en 1940 et pourtant aucun de mes très nombreux interlocuteurs ne m'en avait soufflé mot. Ce n'est qu'en 1993, en rédigeant l'index des noms de lieux de la guerre des Cévennes du pasteur Henri Bosc que j'avais découvert avec admiration que les maquisards de 1944 étaient les dignes héritiers des révoltés du début du XVIIIe siècle…

Sport et loisirs

Les premiers F.T.P.F. de la jasse de Champ-Domergue s'étaient fait ramener des ballons de foot et avaient transformé la clairière en stade champêtre en y plantant des perches de châtaignier en guise de poteaux de but. Chaque soir, l'équipe des Taillades y affrontait la sélection du reste du monde. Après la rencontre, les participants avaient soin de démonter les barres et de les dissimuler sous les branches basses afin d'éviter que

ce terrain de football insolite ne soit repéré par les avions mouchards de la *Luftwaffe*.

J'avais été comblé par l'opportunité inattendue qui m'était offerte de pratiquer mon sport favori. J'y avais brillé surtout après que nous avons reçu de grosses chaussures de marche, larguées lors d'un parachutage.

Je m'étais tellement attaché à ces souliers fourrés que j'avais continué à les porter lorsque je fréquentais les amphithéâtres d'H.E.C. pendant le dur hiver 1944-1945.

Si j'avais été enchanté par la pratique quotidienne du football, j'avais, en plus, goûté aux plaisirs de la lecture dans des circonstances peu banales.

Le détachement de Lézinier cantonnait dans une très vaste bâtisse dont le propriétaire, m'avait-on dit sans plus de détails, avait été exécuté quelques mois auparavant au prétexte de collaboration.

Ce n'est qu'en janvier 2012 que, grâce à Étienne Passebois qui a été maire de Saint-Frézal de 1977 à 2008, j'ai pu résoudre l'énigme de cette mort.

Étienne, sur mes instances, a retrouvé sur les registres d'état civil de la commune, le décès d'un habitant du nom de Rulland avec la mention « fusillé par les forces du maquis le 11 avril 1944 ».

Apparemment le poste de commandement des F.T.P.F. basé à la Viale avait eu des doutes sur les sentiments républicains de ce Lyonnais qui avait aménagé à Lézinier en 1943, sans que l'on en connaisse les raisons. Les mois suivants, ses voisins s'étaient inquiétés de ses propos vichyssois. Au premier trimestre 1944, il aurait été inconscient de tolérer la présence d'un dénonciateur qui aurait pu mettre en grand danger la centaine de maquisards de Saint-Frézal. Étant donné que la République Libre du Ventalon ne possédait ni tribunal, ni prison, l'État-Major militaire avait pris la décision de passer Rulland par les armes sans autre forme de procès.

Cette exécution sommaire n'avait pas indigné le juriste que je devais devenir et dans mon esprit je l'avais catalogué dans les turbulences inévitables des époques révolutionnaires.

Le seul élément qui me préoccupait était la présence dans la maison du fusillé d'une très grande pièce à usage exclusif de bibliothèque. Qui plus est, de nombreux rayons y avaient été réservés à la littérature contemporaine, ce qui témoignait d'une culture toujours en éveil.

En 1943, quand j'étais élève du lycée Daudet à Nîmes, j'avais eu la chance d'avoir comme professeur de philosophie un résistant érudit, Étienne Saintenac qui après avoir été arrêté par les Allemands, avait trouvé la mort en 1944 lorsque le bateau qui transportait un convoi de déportés avait été torpillé dans la Baltique par un sous-marin anglais. Ce très jeune enseignant avait eu le mérite de nous faire partager sa passion pour la littérature contemporaine et de nous initier à l'œuvre de Marcel Proust et d'André Malraux. Je n'avais pas eu le temps de me familiariser avec ces auteurs prestigieux sur lesquels les enseignants du lycée d'Alès n'avaient jamais attiré notre attention.

J'avais donc ressenti une vive émotion en découvrant la *Condition humaine* et *À la Recherche du Temps Perdu* sur les rayons des armoires à livres d'un mas perdu des Cévennes.

J'avais demandé au responsable du détachement de m'autoriser à emprunter les ouvrages qui m'intéressaient, à condition de les reposer à leur place une fois que j'en aurais terminé la lecture. Ainsi le maquis m'a permis de rattraper mon retard en matière de littérature du XXe siècle.

Lecture et football demeurent donc des souvenirs attachants de mes « vacances en Cévennes ».

Le quotidien d'un maquisard

Je dois ajouter que nous ne risquions pas de souffrir de monotonie, tant des événements imprévus venaient marquer nos semaines.

Début juillet, le poste de commandement. de la Viale avait confié notre instruction militaire à deux légionnaires parachutés récemment pour la formation des nouveaux arrivants. Pendant trois jours, ces deux joyeux compagnons s'étaient ingéniés à nous familiariser avec les mitraillettes Sten, avec le démontage d'un fusil mitrailleur, avec le regoupillage et le lancement une grenade, et avec l'utilisation d'une bombe Gamon. Ils avaient même eu la patience de nous apprendre à marcher au pas !

Quelques jours après mon arrivée, j'avais été volontaire pour aller remettre sur la route un camion du maquis qui était parti au fossé entre Coudoulous et le col de la Bégude. Ce sauvetage terminé, les Tractions avant de la 7206e compagnie nous avaient descendus jusqu'à la gare de Sainte-Cécile-d'Andorge où nous devions emprunter le C.F.D. pour rentrer à Saint-Frézal.

Pour ce genre d'opération, nous portions toujours les vêtements civils avec lesquels nous avions débarqué au maquis et surtout nous n'étions jamais armés. Ainsi, grâce à nos faux papiers, nous aurions été en mesure d'échapper à des contrôles ennemis.

Une fois rendus à Sainte-Cécile, nous nous étions disséminés sur le quai de la gare. C'était à l'heure du passage de l'express Nîmes-Clermont et quand le train s'était arrêté nous nous étions trouvé nez à nez avec une douzaine d'officiers allemands qui avaient descendu les vitres de leur compartiment pour regarder ce qui se passait dans la gare. Nous avions affecté la plus profonde indifférence et l'express

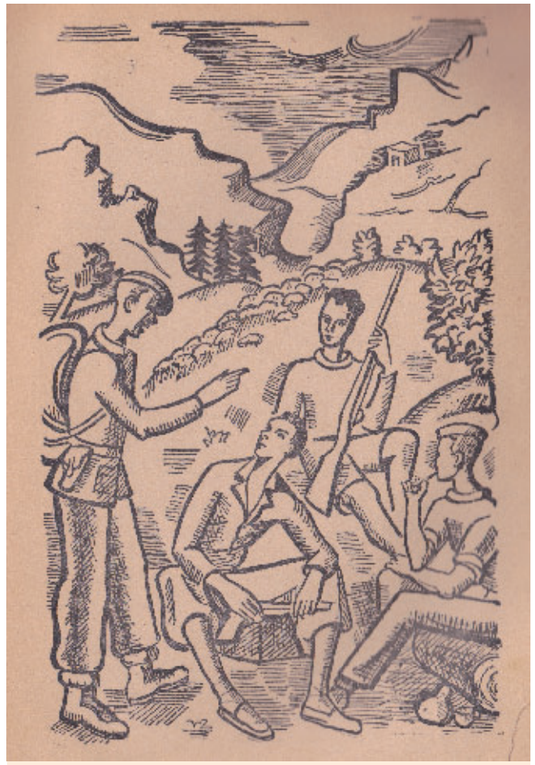

Gravure de Colette Rodde, in «Des camisards aux maquisards», par Muse et Raymond Tristan-Sévève.

s'était ébranlé sans que les militaires se doutent qu'ils venaient de croiser une bande de terroristes.

Nous étions donc montés dans le C.F.D. dont les passagers avaient soupçonné qu'ils allaient voyager avec des maquisards. Ils en avaient eu la confirmation lorsque le chauffeur, Georges Dides, un résistant exemplaire, avait ralenti la vitesse du convoi entre les gares de Saint-Hilaire et de Saint-Frézal, pour nous permettre de sauter en marche. Cette manœuvre avait impressionné les voyageurs car ils s'étaient rendu compte que la Vallée Longue était sous le contrôle du maquis, tout comme le trafic du chemin de fer départemental.

Un autre souvenir majeur de mon passage à Champ-Domergue s'inscrit dans le brouillard d'une matinée de juillet. Nous avions été avertis que des résistants de La Grand-Combe amenaient par la route des Crêtes un convoi de véhicules réquisitionnés chez leurs riches compatriotes.

En arrivant au Plan de la Fougasse, j'avais vu une longue file de Tractions avant rangées sur le bas-côté de la D 29.

J'avais été accueilli avec empressement par un vieil ami de lycée, le chaleureux Jacques Faure, qui s'était montré ravi de me retrouver dans la Résistance. Il avait aussitôt entrepris de me faire remonter la colonne de voitures en me donnant à chaque fois le nom de leur propriétaire. Il avait plaisir à me montrer les autos qui appartenaient aux ingénieurs des mines dont les fils étaient nos camarades d'internat à Alès au lycée J.B. Dumas : « *celle-là, c'est la Traction du père Buclez, celle-ci c'est la Traction du père Chabord, cette autre, la Traction du père Charvolin* »…

Ce renfort nous serait très utile pour les déplacements des commandos qui opéraient dans le bassin minier dans le but de récupérer du ravitaillement ou des tickets de rationnement. Tous ces véhicules étaient entretenus par les mécaniciens du garage que nous avions installé dans une châtaigneraie située entre le Mas Soubeyran et le mas de Cheyriel.

Nous y avions creusé une fosse pour les vidanges et les réparations mécaniques et nous avions tiré une ligne pour y amener le courant électrique depuis le transformateur du Mas Soubeyran.

Les frondaisons des grands arbres permettaient de dissimuler aux avions espions aussi bien les véhicules que le matériel de dépannage et les réserves d'essence…

Le mince filet d'eau qui coulait sur le versant ouest de Champ-Domergue était trop insuffisant pour les boissons et pour la cuisine. C'est pourquoi, tous les deux jours, le père Pelat du Cheyriel attelait un vieux traineau à sa mule et nous apportait une barrique d'eau. Étant donné que son mas était l'habitation la plus proche de la jasse où nous vivions, sa femme et ses filles accueillaient très souvent les maquisards pour des veillées conviviales.

Un autre voisin bienvenu au camp a laissé lui aussi, un bon souvenir aux hôtes de Champ-Domergue. C'était Albert Chapelle de la Cabanelle qui, chaque semaine, descendait au Collet-de-Dèze avec son cheval et sa charrette pour nous ramener du bon pain.

Ainsi se déroulait la vie des réfractaires cantonnés dans le Ventalon libéré, au deuxième trimestre 1944. Pourtant, la plupart des maquisards avaient été ravis d'apprendre, à la mi-août 1944, qu'ils allaient quitter leur cantonnement pour participer aux combats qui ont marqué la libération du Gard.

Malgré leur enthousiasme, je m'étais permis de les apostropher : « *Vous êtes joyeux de quitter les Cévennes, mais retenez bien que le temps du maquis restera la période la plus exaltante de votre vie !* »

Les rares survivants de Champ-Domergue me donnent sans doute raison soixante-dix ans plus tard.

Canaules, janvier 2012

1 Paris Lyon Méditerranée, nom d'une compagnie ferroviaire d'avant 1945.
2 Chemin de Fer Départemental

Les deux ponts mariés de Saumane

Par Jean Castan

Dans sa traversée du terroir saumanois, la D. 907 (ex N. 107) dont le tracé correspond, grosso modo, à celui de la route départementale des XVIIIe et XIXe siècles, et même à celui du très ancien chemin qui les précéda, franchit le Gardon au pont de Saumane, par un ouvrage issu du mariage du vieux pont de Saumane et de son double moderne, accolé lors de la construction de la Nationale 107, au début du XXe siècle.

Curieusement l'étude du compois de 1663 montre que le vieux pont de Saumane portait, rive droite, sur le terroir de Saumane, et, rive gauche, sur une enclave relevant de Saint-Martin-de-Corconac. Parlant d'un autre sujet (*Almanach* 1990), P. Gout traite, avec justesse, les deux villages enchevêtrés, de « paroisses siamoises », situation rarissime et curieuse. (Voir *Almanach du Val Borgne*, numéro 14, 2002).

Photo 1 : le pont vu de l'amont
Photo 2 : le pont vu de l'aval. On peut distinguer les deux voûtes sous la grande arche avec un léger écart (ligne sombre). Ces deux photos ont une cinquantaine d'années.

Nombre de touristes, roulant sur l'ouvrage, ont ignoré qu'ils passaient sur deux ponts unis, d'âge bien différent. L'observateur placé en amont voyait le pont moderne. De l'aval, il pouvait voir le vieux pont. Une première preuve écrite est rapportée par M. du Guerny et Brigitte Bonifas dans leur ouvrage *Maisons fortes et châteaux de la viguerie d'Anduze.* Traitant du château de l'Hom et d'Antoine d'Auriac, le seigneur du lieu, ils mentionnent que ce dernier, « *en 1579, se charge de faire réédifier le pont de Saumane et donne 10 écus pour sa reconstruction* ».

Reconstruction-réparation

Il semble bien que le pont de Saumane, dans sa forme antérieure, était insuffisamment ancré au niveau des culées de rive et à celui de la pile centrale. C'est ce que démontrent les exigences des concepteurs de la « réparation et construction » réalisée au début du XVIIe siècle. Après avoir tenté, sans grand succès, de transcrire un document de 1624, sorte de procès-verbal de réception de l'ouvrage, je dois à l'amabilité de M. Chassin du Guerny aux Archives du Gard, non seulement la disposition de cette transcription, mais également et surtout celle du « *priffait et descriptive* » des travaux décidés suite aux délibérations de l'assiette générale du diocèse de Nîmes, de l'an 1618.

Enregistré « *en la boutique de Maître Marcelin Bruguier, notaire royal de Nîmes, en l'an mil six cent vingt et un et le vingt neuvième jour de mars advant midy étably* » ce « bail à priffait » est référencé sous la côte 2 E 1/336 aux Archives départementales du Gard. Notons que, entre les délibérations de l'assiette du diocèse (février 1618) et l'établissement du « Priffait » (1621), trois années se sont écoulées. Comportant quatre pages, le bail porte les signatures de : messire Pons de Brignon, seigneur de Saint-Théodoric, premier consul et syndic du diocèse de Nîmes, Jean de Lagrange, docteur en droit et premier consul de ladite ville et syndic du diocèse de l'année précédente, Daniel de Girard, premier consul de la ville de Sommières, Jacques de Piza, docteur en droit, premier consul de la ville de Sauve, Jean de Barral, seigneur d'Issartine, premier consul de la ville du Vigan.

Dans sa décision de février 1618, « *la reconstruction réfection du pont sur la rivière du Gardon près Saumane avoit esté résolu pour la nécessité du passage et inthérêt du commerce* ». L'emploi constant des termes accolés « réfection-construction » ou « réparation-reconstruction » donne une certaine ambiguïté au texte. Le prix-fait des travaux établi par le moins disant, André Blanc, maçon « du lieu de Lasalle », l'emporte pour la somme de 2 970 livres déposée entre les mains du sieur Pierre de Faïsses, de Lassalle.

Les travaux à réaliser

Le document procède à une description précise, mais de lecture malaisée, des travaux à réaliser. Il est dit que « *le bastiment et réparation pour la réfection et reconstruction dudit pont sur la rivière du Gardon, près du lieu de Saumane, en la forme et manière que ci-après, premièrement, fera le dit Blanc, masson, ledit pont de deux arcades au mesme lieu et endroit où anciennement souloit estre un autre pont près l'église de Saumane* ». Notons l'imprécision du lieu et retenons que les auteurs du texte n'étaient sans doute pas familiers de Saumane. Il s'agit bien du même lieu et la présence du rocher supportant la pile l'atteste. Toutefois ce texte tend à démontrer que le pont était hors de service depuis un certain temps et qu'il n'est pas interdit de penser que des parties de l'ouvrage antérieur subsistaient, ce qui pourrait expliquer la juxtaposition constante des termes réfection et reconstruction. Pourtant la description des travaux concernant le recalibrage des roches d'appui plaide pour une reconstruction.

Voyons ses dimensions

« *L'arcade du coudté de l'église* [rive droite] *aura sept cannes de jour* [portée]. *L'autre arcade du cousté du levant* [rive gauche] *aura dix cannes de jour* ». Les deux arcades prendront appui sur les *massifs* [roches] des deux rives et *sur un rocher situé dans le gravier de la rivière* » [rocher central]. Dans ce texte se manifeste la volonté de « *bien asseoir et affermir… les espaulières* [culées] *et la pile* ».

Il est dit que « *le préfachier* » *rompra et aplanira les roches :* sur la rive droite, « *deux cannes en longueur, douze pans en largeur et cinq pans en profondeur.* » Sur la pile : « *l'assiette* » nécessaire « *pour la pile est de six pans de profondeur* ». Rive gauche : « *une canne en longueur, douze pans en largeur et cinq pans en profondeur* ». Cela montre, et la volonté d'établir un pont solide, bien assis et le fait que l'ouvrage antérieur reposait sur des roches insuffisamment préparées. Cela semble bien dire que le pont fut reconstruit.

Le même souci de perfection concerne la pile, laquelle aura « *deux cannes de largeur* » [dans l'axe du pont] et sera protégé en aval et en amont par « *une pointe* » [avant bec] « *d'une canne de long, hors la largeur du pont tellement que ladite pile en sa pourtée avant et arrière aura vingt six pans d'espesseur* ». Devant se terminer en pointe, « *à l'égal du jour des arcades et de la crotte* » [clef de voute], les angles des avants becs seront « *bastis et revestus de pierre de taille* »… Et le dessus, en pente sera couvert en pierres lauzisnes [lauzes].

Les précisions sur les travaux

Il est également précisé que les arcades auront « *deux pans et demis d'espesseur* », que le pont sera bâti « *avec de bonnes pierres froides, chaud et sable, que les arches, de chaque côté, seront accompagnées et contenues, depuis le fondement jusqu'au tablier avec bonne maçonnerie de pierre commune à chaux et à sable. Que de chaque côté des «espaulières* » [culées] *seront faites des murailles jusqu'au niveau du tablier, montant en talus.* » [Protections des rives et des culées contre les crues).

Que le « *dessus du pont servant de chemin sera pavé en calade* ». Que les « *parabauds* » [parapets] seront larges d'un pan trois-quarts et « *hauts de 4 pans, et couverts de pierres plates bâties à chaud et à sable* ». Que d'un côté seront ménagées « *huit ou neuf trous* » pour « *escouler les eaux pluviales* ». Enfin, et c'est important, il est précisé que « *la dite muraille de tout le bastiment du dit pont* [le corps du pont] *tant à l'endroit des deux arcades que de ladite pile sera de douze pans de largeur* ». Tout cela ressemble bien à ce que l'on voyait encore du vieux pont.

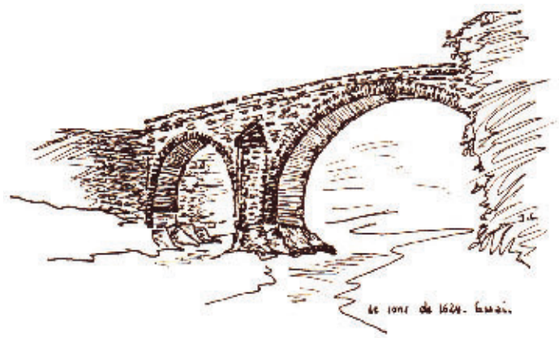

Le vieux pont de Saumane en 1624, essai

Paiement et délais

Rédigé le 29 mars 1621, le bail de prix-fait stipule que le sieur de Saint-Théodorit, premier consul de Nîmes et syndic du diocèse, *« a baillé et délivré au dit Blanc, masson la somme de 1 980 livres* [les 2/3 du prix fait] qu'il a reçue et retirée *en doublons et escus d'Espagne et d'Italie, escus d'or, sols et quart d'escus et monoye »* mais il précise également que *le dit Blanc, masson, préfachier, a promis et promis de fere et bien duement avec bonne matière, pierre, chaux et sable et de parachever le tout entre ici et le dernier jour du mois de novembre prochain.* » Ce délai paraît bien court. Quoi qu'il en fût, il ne fut pas tenu puisque le deuxième document concernant le pont [procès-verbal de réception des travaux] ne sera enregistré que le 10 juin 1624. Il dut y avoir des difficultés comme semble le dire cette pièce qui fait état de deux effondrements de la grande arche.

Et puis, le dernier sursaut des guerres de religion, « les campagnes de M. de Rohan » dont la Cévenne fut le « pré carré », n'a pas été étranger à ce retard. Délaissant alternativement la truelle pour prendre le mousquet, les hommes des compagnies Du Guast, des Plantiers, de Valescure, du Follaquier et autres lieux ne furent sans doute pas toujours présents à l'embauche.

La restitution des travaux

Le deuxième document, *faict* à Saumane *le dixième jour* du mois de juin 1624, constate l'état du pont enfin terminé. *Maîtres Pierre de Légier, seigneur de la Frigoulière et Marc Paulet, notaire royal de la ville d'Anduze, furent consmis* et députés par le diocèse de Nîmes au mois de janvier 1623 pour s'informer et vérifier *l'estat du priffait du pont de Saumane.* Assistés de Maître André Guibal, baille de Saumane, de Louys Doulmet notaire, consul de Saint-Martin de Corconnac, Pierre Ausset, consul de Saumane et Jean Solier, procureur juridictionnel de Saumane et *« autres habitants »*, ils se *transportèrent au dit pont et à iceulx donn* [èrent] *à entendre la teneur du contrat du priffait.* L'avis technique fut donné par Jean Borrit [Bourit] de Saumane et Jacques Germain du Mazauric, mandaté à cet effet pour visiter et *« mezurer »* le pont de Saumane.

Constat est établi que *« l'ouvrage a été fait à la forme portée par le dit contrat de priffait bien et duement »*. Suivent quelques observations de lecture incertaine qu'il semble prudent d'éluder et il apparaît finalement *« que le dit Blanc aurait fait vingt troys carrés* [cube] *de murailles à chaux et sable de bonne massonnerie oultre et par-dessus la teneur du susdit contrat »*, ce qui ressemble bien à un compliment. Le texte fait état de deux effondrements signalés plus haut : *« l'arcade qu'est du cousté du soleil levant* [grande arche] *seroit tombé par deux fois ainsi que nous a esté attesté par les habitants »*, ce qui a sans doute obligé l'entrepreneur à des travaux nécessaires pour la sûreté de l'ouvrage, et par cela à un dépassement du contrat. Il semble que le résultat de ces travaux est encore visible aujourd'hui et que, mis à part quelques modifications de détail, le vieux pont est celui que construisit A. Blanc avec bien des vicissitudes. En tout cas je n'ai pas connaissance de reconstruction postérieure.

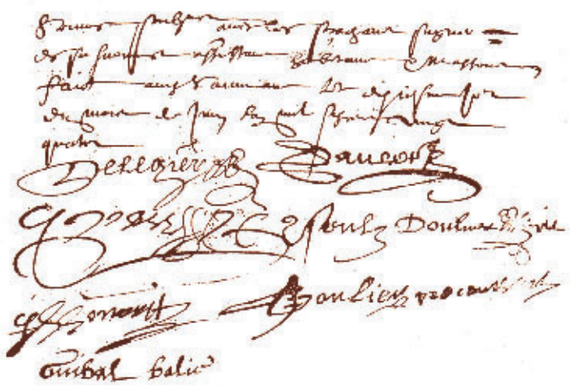

« et sommes soubsignés avec les scachants signer et sus nommés assistants, habitants et massons. Faict à Saumane le dixième jour du mois de juin mil six cent vingt quatre. »

De Légier, Paulet, Ausset, Louys Doulmet, J. Germain, Soulier procureur, Guibal, balic

Modifications ultérieures

Le vieux pont de Saumane fut l'objet d'une modification au niveau de ses superstructures à une époque indéterminée comme cela apparaît au cadastre de 1840.

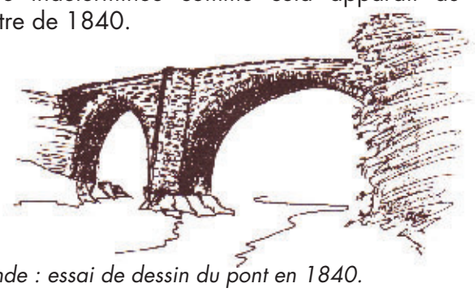

Légende : essai de dessin du pont en 1840.

Il fut un temps où le vieux chemin, devenant route départementale, reçut les aménagements nécessaires au trafic de plus en plus important des transports hippomobiles. C'est ce qui explique la modification du pont au niveau du tablier et des avant-becs. Ceux-ci furent rehaussés jusqu'à hauteur du chemin de roulement afin de ménager des refuges pour les piétons devant s'effacer face à l'arrivée d'une charrette, laquelle disposait tout au plus de 2 m 40 à 2 m 50 de largeur sur le pont. Et, sans doute, les parapets furent modifiés, rétrécis pour obtenir cette largeur de voie encore insuffisante et qui provoqua de nombreux accidents avec chutes dans le Gardon des voitures et chevaux, entraînant morts d'hommes et d'animaux, comme le relatent certains documents.

Notons que jusqu'à la construction de la N. 107, le niveau du chemin était notablement plus bas qu'aujourd'hui. Un repère est toujours visible et correspond au niveau du sous-sol de la maison Didery, laquelle, sous un aspect différent, semble avoir été la demeure du *« Maréchal à forge »*, sise *« au bout du pont »*.

Le centre actuel de Saumane quasi inexistant en 1663, [compois] s'esquissait en 1840, mais c'est un autre sujet. Notons qu'à l'occasion de la construction du nouveau pont, parapet et avant-becs furent à nouveau modifiés, ces derniers rabaissés à un niveau toutefois légèrement supérieur à celui d'origine. Les deux ouvrages mariés qui font le pont de Saumane ne s'entendent plus et tirent à hue et à dia, certains redoutent le pire.

Du démariage des ponts à leur destruction

En septembre 1991, - je ne suis pas qualifié en ce domaine et je ne puis que relater ce que peuvent voir les observateurs attentifs, bien qu'incompétents -, l'arche principale moderne montre un sérieux décrochement vers le bas, visible de l'aval. Un interstice longitudinal semble tendre à séparer les deux grandes arches jumelles mais nous ne savons pas quelle était cette situation à l'origine. Le vieux pont souffre d'un léger affaissement qui peut se voir sur le segment de la petite arche, côté pile, laquelle porte une fissure ancienne imputable aux infiltrations d'eaux pluviales. La grande arche présente également un léger affaissement au niveau du segment d'arc côté rive gauche.

Les services de l'Équipement observent attentivement ces phénomènes, certes relativement anciens mais dont l'amplitude semble s'accentuer depuis quelques années. Aux vieux repères rompus, ont succédé nombre de témoins récents, plus précis, ainsi que des bases d'appui calibré pour instruments de visée, disposés en amont et en aval. D'un point de vue, sans doute sentimental, j'ai tendance à considérer que le vieux pont, malgré son grand âge, a conservé légèreté et élégance. Culées et pile des deux ouvrages ont été enrobées récemment dans des massifs de béton destinés à les renforcer. Il va sans dire que ce bétonnage n'a rien ajouté à l'esthétique de l'ouvrage mais lui est préjudiciable.

Amoureux du passé et défenseurs déclarés recherchant un classement salvateur redoutent que le vieux pont de Saumane soit victime de cette union anormale. Qu'en sera-t-il ? On n'arrête pas la marche du progrès et peut-être construira-t-on un jour un nouveau pont susceptible de supporter le trafic, sans doute moyen mais important au niveau de la charge des véhicules lourds d'aujourd'hui et de demain. D'aucuns diront avec raison que le nouveau pont d'Ausset s'est parfaitement intégré au paysage. Le même raisonnement peut s'appliquer au pont de Saumane et ce sera dommage. Attendons et espérons que quelle que soit la solution future, demeure, pour la beauté du site et la valeur du passé, le vieux pont de Saumane.

Le vieux pont de Saumane détruit, photo Midi Libre

Septembre 2012 : un ouvrage moderne est actuellement en construction en amont et au contact des deux ponts accolés. Le nouvel ouvrage sera livré à la circulation. Il aura fière allure. Puis les deux anciens ponts mariés seront détruits. Ainsi passe le temps.

François de La Fuye (Saint-Germain-de-Calberte - Paris 1680), marchand, financier au service du Grand Condé

2ème partie

Par Henri Teisserenc

II - De Lyon (1637-43) à Gènes (1643-49)

Après son apprentissage commercial à Nîmes, François de La Fuye ne resta guère longtemps en Languedoc car nous le retrouvons installé comme marchand à Lyon en 1637 jusqu'en avril 1643. Il se fait adresser sa correspondance chez Jean Perrachon. Celui-ci, marchand protestant né à Lyon en 1604, est fils de Marc Perrachon, aussi bourgeois de Lyon et riche orfèvre originaire du Piémont. À cela se borne, à ce jour, tout ce que l'on sait du séjour lyonnais de François de La Fuye. Les Archives départementales du Rhône, consultées, ont laconiquement répondu : « *Les recherches menées à propos de Monsieur François de La Fuye sont restées infructueuses* » [23 bis]. Par la suite à Gênes, Jean Perrachon sera pour François de La Fuye un correspondant d'affaires très régulier.

1 - Un « réseau » de commerce

Les premiers signes de son installation à Gênes sont d'août 1643 à la Taverna della Torre[24] qu'il abandonne un an plus tard pour s'établir dans une maison de ville d'où il peut mieux suivre ses affaires. E. Grendi relève qu'à l'exception de quelques courts séjours à Livourne, il résida de façon continue à Gênes, où il avait créé un réseau d'affaires bien organisé, comportant deux types de trafic. L'un, au long cours, consistait à transporter sur des navires anglais basés à Livourne des marchandises provenant principalement de Lyon et de Marseille, mais aussi de Nîmes, Montpellier, Nice ou Anduze, partant de Lyon et de Marseille, ainsi que des marchandises de Turin ou d'Oneglia, à destination du Levant, Constantinople et Smyrne[25] où François de La Fuye était en affaire avec des correspondants français ; exportations de draps et textiles divers et, au retour, importation de soie et soieries, de coton, de cuir, mais aussi de cochenilles pour la teinture des draps et cotonnades. L'autre, de circuit court par cabotage le long des côtes de la mer Tyrrhénienne, traitait de textiles plus ordinaires produits en abondance dans tout le midi de la France, puis en 1648, de céréales du Languedoc et de Bourgogne. Le Languedoc était un grenier à blé dur jusqu'à ce que la monoculture productiviste de la vigne au XIXe siècle en élimine la culture. Oneglia[26] constituait une des bases de ce trafic de cabotage, où François de La Fuye avait pu être amené à se rendre. Le cabotage se faisait au moyen de « barques » dites « tartanes » équipées de voiles latines que l'on pouvait encore voir dans le port de Sète et autres petits ports des côtes languedociennes jusqu'au XXe siècle[27]. Les ports d'Agde, de Frontignan, de Sète, mais en premier de Marseille, sont souvent cités dans la correspondance commerciale adressée à François de La Fuye à Gênes dans les années 1643 à 1649 et conservée intégralement aux Archives de l'État de Gênes[28].

L'on n'est guère surpris d'apprendre par cette correspondance que François de La Fuye fréquente la foire de Beaucaire de renommée internationale et projette d'y rencontrer sa famille d'origine :

« *Je me dispose de vous* [Charles Grongnet] *aller voir a la prochaine foire de Beau*[caire] *J'en ay avisé mon frere* [Jean de la Fuye] *affin que sy les affaires le luy permettent Il s'y trouve aussi pour nous pouvoir resjouir tous ensemble* »[29]. Ainsi est-ce avec un certain empressement que François projette de revoir le ménage de sa sœur Françoise ainsi que Jean, ce frère pasteur à Angers qui, encore célibataire, ne néglige pas de revenir en Cévennes se ressourcer auprès de sa fratrie.

C'est sous le gouvernement des Doges Luca Giustiniani (juillet 1644-juillet 1646) et Gio Batta Lomellini (juillet 1646-juillet 1648) que les activités de François de La Fuye montent en puissance et que s'affirme sa notoriété. Ses affaires sont alors florissantes ; c'est ce qui ressort d'une lettre du 28 novembre 1645, en réponse à une du 18 juillet précédent de son beau-frère Charles Grongnet, alors ministre à Aulas, près Le Vigan :

« *J'ay subjet d'estre satisfait de ma fortune tant a cause des honnestes proffits que je fais que pour avoir la probation d'un chacun ayant despuis le temps que je demeure en ceste Ville attiré a moy tout le negoce du Languedoc avec une satisfaction si generalle que dans les grandes affaires que je fais il n'i a personne quy aye receu le moindre mecontantement du monde de moy & come c'est une grace particuliere de Dieu aussi la recois je come venant de luy et luy en rends graces incessamment* [29]. »

Une porte de Gênes telle que la connut François de La Fuye.

En janvier 1646, il avait diversifié son négoce par le trafic du sel en provenance probable des salins de Hyères et, par la suite, il semble avoir abandonné le négoce textile pour s'orienter vers celui des céréales, le blé essentiellement, mais aussi le riz. Il est possible que les positions majeures que prend François de La Fuye dans le négoce des céréales et l'approvisionnement de Gênes en blé aient été appuyées par l'entourage du Doge Lomellini. C'est qu'en mai 1648 éclatent à Gênes des émeutes de la faim par manque de blé dont la rareté avait provoqué une flambée des prix. La situation se détend grâce à des livraisons de blé de Languedoc organisées par François de La Fuye et une société financière qu'il a fait intervenir et qui a des ramifications jusqu'à Paris, mais dont nous ne savons rien de plus.

2 - Déroute financière : jusqu'au redressement ?

À partir de 1649, vers le mois de juillet, François de La Fuye connaît des moments difficiles et il s'en ouvrit *a posteriori*, depuis le port toscan de Livourne en juillet 1651, dans une lettre à son beau-frère Charles Grongnet, désormais ministre à Saint-Étienne-de-Valfrancesque. Il a confiance dans ce beau-frère qu'en 1645 il remerciait de la part qu'il avait prise « dans la prospérité de ses affaires » (hélas pour nous ! il ne dit pas comment, peut-être par des contacts en Cévennes avec des marchands locaux qui faisaient l'intermédiaire entre les producteurs et les exportateurs) ; il se confie ouvertement à lui tant sur l'état de ses affaires que sur celui de ses relations avec son frère Jean, le pasteur d'Angers, qui l'aurait abandonné dans ses malheurs :

« *Despuis mon despart du Languedoc j'ai eu aumentation de desplaisirs n'aiant peu jusques a presant accomoder mes affaires & come ie n'avois que de facheuses nouvelles a vous donner i'ai bien vouleu vous espargner ce desplaisir, ie suis maintenant en estat de me restablir dans peu de tems ou d'une façon ou d'autre lorsque cella sera ie vous en aviserai ; cependant vous scavés que toutte ma famille ce porte tres bien graces a Dieu ; i'ai deux garçons asses gentils a ce qu'on m'escrit car ie n'ai jamais veu le dernier qui est nai despuis le mois d'ottobre passé & auquel on a mis nom jean Marie come s'apelait le pere de ma femme ; ie me resjouis que toutte vostre famille ce porte bien et particulièrement ma sœur vostre femme vous leur presenterés a tous mes baisemains come aussi a toutte la famille de monsieur Dides ; iai aprins avec desplaisir vostre changement a Saint Estienne puisqu'il me semble q'un si frequent changement d'Eglises n'est ni honorable ni profitable, despuis ma chute qui est despuis deux ans ie n'ai point eu de nouvelles de mon frere, ma prosperité aiant fini, son amitié en a fait de mesme ; sa charité n'est que pour ceux qui ont le vent de la fortune favorable & non pas pour ceux qui l'ont contraire come je l'ai maintenant ; entre plusieurs choses qui me font souhaiter qu'elle me montre encore une fois son Visage Riant, le desir des secours l'amitie d'un frere que i'ai toujours aimé & honoré come vous scavés, n'est pas pour estre la moindre* [29]. »

L'allusion est limpide : François de La Fuye est dans une déroute qui ressemble fort à une faillite à Gênes et tente de se rétablir à Livourne. L'historien

Alès en 1866, par J. Girod, photographe

Photo offerte à Jean-François Gallier, photographe, par André Tardieu. Ce panoramique est le résultat d'un montage de plusieurs photos assemblées les unes aux autres par Jean-François Gallier, dont il offre la primeur aux lecteurs de L.C.C.

Verso d'une photo carte de visite

Notre Dame de Rochebelle
La villa du directeur de la mine de Rochebelle (actuel musée PAB)
La cheminée de la filature du quai
Le clocher du Pansera, établissement religieux
Le pont de Rochebelle

Le fort Vauban
Le clocher de la Présentation de Marie, école religieuse catholique
La cathédrale Saint Jean Baptiste
La Mairie

L' église Saint Joseph
Le Tribunal

La tranchée de la ligne de chemin de fer

Le Rocher de Duret,
Les fours à chaux dans le Gardon
Le barrage du moulin

Les quais côté ville,
Les fuites du moulin,
(les fugens, occ.)

Terrasses couvertes ou célestes en haut des maisons
Étendange des draps des bugadières (lavandières)

Le Pont Vieux ,
L' entrée du faubourg du Soleil

J. Girod, photographe alésien de 1866 à 1890

J. Girod débute la photographie en 1860 à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)[1]. Il s'établit à Alès en 1866 dans la maison Castillon (jardin de l'évêché), rue Saint Antoine (actuellement rue Rollin). En 1869 il déménage au 3 place de l'Hôtel de Ville, dans la maison Lunel, puis en 1871, avenue de la Chaussée (entrée par la place Florian et la rue du Tempéras[2]) et le bas du boulevard Gambetta entre la rue Treylis et l'avenue Carnot. Vers 1886, il s'installe rue du Collège (actuelle rue Pasteur). Il quitte Alès en 1890 ayant vendu ou cédé sa boutique à Deschaud.
Eléments biographiques transmis par Jean-François Gallier.

[1] Chalon-sur Saône est la patrie de Nicéphore Niepce. Le patronyme Girod est issu de la région de l'Ain, Franche-Comté, Savoie et Jura.
[2] La rue du Tempéras a été ouverte en 1857.

italien de renom international Edoardo Grendi a entrouvert les archives commerciales de François de La Fuye et les a croisées avec d'autres archives dans une remarquable étude qui met en exergue l'importance économique, mais aussi politique, du commerce des céréales dans la République de Gênes au milieu du XVIIe siècle[24].

Cet ensemble d'archives commerciales paraît complet pour la période considérée. Pourquoi et comment a-t-il pu aboutir sur les rayons des Archives de l'État de Gênes ? L'on ne voit point d'autre réponse que celle d'une saisie (c'est aussi ce que pense Grendi qui parle de « *90 lettres commerciales …fruit d'un éventuel séquestre* »[24], mais qui ne semble pas avoir eu connaissance de tous les cartons d'archives relatifs à François de La Fuye), selon toute probabilité à l'occasion d'une procédure judiciaire et d'un départ peut-être précipité de Gênes courant 1649. En 1651, de Livourne, François de La Fuye n'écrit-il pas lui-même à son beau-frère Charles Grongnet qu'après avoir fait de mauvaises affaires, une faillite, « *despuis ma chute qui est despuis deux ans* », donc depuis juillet 1649, il tente de renouer avec le succès, et qu'il ne connaît pas encore son second fils de dix mois dont il a des nouvelles et qui est avec un autre fils et leur mère restée à Gênes. Il ne semble donc pas pressé de revenir à Gênes, même s'il a pu y séjourner à l'occasion, après en être parti depuis quelques mois, y ayant conçu son second fils vers octobre 1649, à moins que son départ n'ait eu lieu qu'après la conception !

3 - Amitiés génoises

François de La Fuye a, à Gênes, des complicités dont E. Grendi ne parle pas. Et celles-ci pourraient bien se trouver du côté des autorités mêmes de la République, au cœur du Sénat. Une lettre adressée au représentant diplomatique de la République de Gênes à la Cour du Roi de France, le marquis Pallavicini, rend compte des mésaventures des « *Sieurs Pastourel & du Clos marchands françois du pays de Languedoc* » qui, « *s'estans associez pour faire traffic de bledz en Italie en avoyent du mois de juin dernier envoyé deux barques à Gennes desquelles estoyent patrons Bernard Roux & Ronguier de Frontignan dont ilz firent l'adresse au Sieur de la Fuye, lequel en même temps se trouvant avoir mal fait ses affaires se servit de ce bled, & l'engagea en* [un mot illisible] *quelques uns de ses Creanciers qui le pressoyent : de quoy lesd Pastourel & du Clos estans avertis, & trouvant encore leur bled en nature, s'opposèrent à cet engagement, attendu que cette marchandise leur appartenoit. Sur quoy s'estans mis procez par devant le Senat de Gennes, lesd Pastourel & du Clos, ont justiffié par toutes sortes d'actes irrévocables, que le bled conteneu dans esd[ites] deux Barques leur appartenoit. Et notamment par les Polices de reception desd bledz, Par l'audition des Magasiniers & Commis dud de la Fuye, & autres personnes qui en pouvoyent avoir connoissance, Par tous les livres dud de la Fuye, Par Certificatz des Officiers de l'Admirauté & foraine de Frontignan, et encore par plusieurs autres actes qui prouvent plainement que lesd Bledz sont ausd Marchandz. Mais pour ce que quelques uns de Messieurs les Senateurs & Nobles de Gennes sont interessez dans la faillite aud de la Fuye* [un mot illisible] *voudroyent se payer de ces bledz Ilz empeschent par leur credit* [influence], *qu'on ne rende justice & pretendent ennuyer les Marchandz par la longueur du temps & les obliger à leur laisser une partye de leur marchandise* »[30].

Ainsi l'on soupçonne des membres des familles patriciennes et même le Sénat de ralentir, et peut-être d'entraver, le cours des plaintes déposées auprès de lui (« *ilz empeschent par leur credit qu'on ne rende justice* ») dans une affaire aussi politiquement et socialement sensible que l'approvisionnement de la ville en blé, élément de base de la nourriture populaire. Le Sénat est soupçonné de chercher à décourager les plaignants et certains sénateurs accusés d'intérêts liés à ceux de François de La Fuye, pour pousser à un accord tendant à limiter les revendications des plaignants, quand bien même celles-ci seraient fondées.

Palazzo Lomellini, construit pour Nicoloso Lomellini en 1559-1665, puis passé à la famille Centurione et enfin Pallavicini. La façade est telle que la connut François de La Fuye, située Strade Nuova (Via Garribaldi).

Cependant les marchands Pastourel et du Clos, qui s'estiment lésés, font écrire de Dijon, quelques mois plus tard en avril 1650, par Hugues de Lionne, « résident » à Gênes, au même marquis Pallavicini une lettre très ferme dans laquelle l'on ne soupçonne plus seulement le Sénat de vouloir faire diminuer le montant des réclamations, mais rien moins que « faire abandonner leurs poursuites » par « ces pauvres marchands » à force de les « ennuyer » : « *Il y a quelque temps que ie pris la liberté d'escrire à Gennes pour faire savoir qu'on fait justice a des marchandz de Languedoc nommez Pastourel et Duclos, touchant quelques bledz qu'ilz avoient envoyez au sieur Delafuye, qui dans le desordre de ses affaires avoit engagé ce bled la, a quelques uns de ses créanciers qui le pressoient le plus […] Mais comme l'affaire tire touiours en longueur et que c'est par la, qu'on pretend peut estre d'ennuyer ces pauvres marchands et leur faire abandonner leurs poursuites, je vous supplie de vouloir faire encore une recharge, et d'escrire pour la seconde fois de bonne ancre, & de la maniere que vous jugerez la plus efficace…*»[31]. Tout cela mériterait des investigations approfondies dans les archives judiciaires et dans le fonds des familles de Gênes pour démêler le vrai du faux et connaître les arcanes des mœurs commerciales et judiciaires de la République de Gênes. Cependant les archives de Gênes, consultées, ont répondu n'avoir pas trouvé trace de procès.

4 - Inimitiés génoises : Giannettino Giustiniani

François de La Fuye avait au moins un « ennemi » personnel dont E. Grendi analyse la carrière avec pertinence et qui lui vouait une hostilité ouverte, affirmée, publique : Giannettino Giustinianni. Celui-ci et François de La Fuye se connaissaient, le premier ayant fait appel aux services du second pour traduire des correspondances ; il exprime, en juillet 1649, toute son amertume et ses ressentiments contre lui, manifestant une certaine satisfaction de le savoir en grande difficulté. Giannettino Giustiniani (1595-vers 1672) appartient à une famille noble désargentée dont la parenté avec Luca Giustiniani, doge de 1644 à 1646, n'est pas prouvée. Tout comme son père il aspire à rétablir sa famille dans le rang de ses origines et pour cela à jouer un rôle de premier plan et redorer ainsi son blason. Il cherche à profiter de ce que le royaume de France veuille, depuis quelques années, renforcer ses relations diplomatiques avec la République de Gênes, qui devient un centre névralgique pour les affaires d'Italie. Il a l'opportunité, vers 1640, de passer quelques mois à Paris où il réside chez le Maréchal de Schomberg et se fait alors connaître de Richelieu. Il fait de ce séjour le tremplin de ses ambitions et de sa stratégie génoise en suggérant que soit créée une « résidence » de France à Gênes, dont il aurait la charge. À défaut de pouvoir représenter la République à Paris, où la place est déjà prise par son adversaire le marquis Pallavicino, il ambitionne de représenter les intérêts de la France à Gênes.

La France, dont Mazarin oriente la politique étrangère vers un rapprochement avec la Couronne espagnole, ne veut pas heurter la susceptibilité espagnole qui serait « chatouillée » par un renforcement trop ostentatoire de ces relations. Pour d'autres raisons, le Gouvernement de Gênes rejette les prétentions de Giannettino en excipant d'une loi qui interdirait à des citoyens génois de servir des princes étrangers. Vers le milieu de 1647, à la mort du représentant diplomatique de la Cour de France, le débat sur la « résidence » française est à son maximum ; Giannettino continue à avancer ses propositions de « résidence » et à entretenir ainsi la confusion dans les relations entre le royaume de France et la République de Gênes au point que l'on frise l'incident diplomatique.

Comme Mazarin entretient de bonnes relations avec Giannettino, il le chargera des intérêts français sans lui donner aucun titre et en le rémunérant à sa guise. Mazarin trouve son compte dans cet arrangement fort pragmatique ; la République ne voit pas ses principes enfreints et la Couronne d'Espagne n'est point courroucée. Et tant pis pour l'ego et pour le portefeuille de Giannettino qui passera toutes ses années de collaboration avec Mazarin à se plaindre d'être mal payé et que les promesses verbales du Cardinal ne sont que viatiques moraux ! À la mort de Mazarin il tentera vainement, auprès du Secrétaire d'État Hugues de Lionne, d'obtenir des émoluments qui lui auraient été dus par Mazarin. Il ira jusqu'à menacer de publier des lettres du cardinal ; ce dont il est vertement dissuadé.

Il cherchera à faire reprendre sa place (preuve qu'elle avait du bon, bien qu'elle fût mal payée !!) par son propre fils Lionne Giustiniani, mais celui-ci meurt prématurément. À deux reprises, notamment en 1652, il dut quitter sa résidence du centre de Gênes, n'arrivant pas à en payer les frais, pour s'installer dans sa résidence de Santa Margherita. Giannettino avait aussi, avec l'accord de Mazarin, mis sa plume au service de la « propagande » française dans la presse génoise.

Il entretenait de très bonnes relations avec le doge Luca Giustiniani, qui privilégiait l'influence française sur l'influence espagnole ; il faisait de sa facilité à être reçu par le doge un argument fort pour obtenir, mais en vain, la « résidence » française. Les choses seront bien différentes avec

« le plus espagnol qu'on pouvait trouver en Castille, Gio Batta Lomellini seigneur de Tabarca » (E. Grendi), doge durant les deux années suivantes (juillet 1646-juillet 1648), qui est plus favorable que son prédécesseur à l'Espagne où les Lomellini ont de puissants intérêts depuis qu'un des leurs avait, avec un Grimaldi, participé avec les troupes de Charles Quint à une expédition à Tunis en 1535 pour réduire l'activité des corsaires barbaresques en Méditerranée occidentale[32].

À défaut de fortune, Giannettino Giustiniani a des ambitions. À Paris, il s'était initié à la langue, aux usages et aux ambitions françaises et y avait perçu combien la puissance française était en phase ascendante et tendait à contrebalancer le poids écrasant de l'Espagne sur les États de la péninsule italienne. De retour à Gênes, où banquiers et marchands, habitués de longue date à traiter avec la Couronne d'Espagne, ne perçoivent pas à leur juste valeur les ambitions et la puissance de France, il veut se faire le champion des intérêts français et placer ses ambitions dans leur sillage ; d'où les bonnes relations qu'il entretient avec Mazarin, qu'il cherche à amadouer en le conseillant à titre privé dans la recherche d'œuvres d'art dont le Cardinal est avide pour agrandir son immense collection. Ce n'est pas pour autant que Mazarin, qui n'a pas pour habitude de confondre ses intérêts personnels avec ceux de la politique générale de souveraineté et de prépondérance de la Couronne de France à l'étranger, ait une écoute attentive aux visées politiques personnelles de son chercheur de trésors d'art.

Peu sensible aux empressements de Giannettino, Mazarin choisit, dans le vif débat et la forte tension qui marquèrent cette affaire de la « résidence » française, d'écarter Giustiniani de l'exercice effectif de la fonction résidentielle en 1650 au profit d'un jeune diplomate bien aguerri qu'il pousse en avant : Hugues de Lionne, le futur Secrétaire d'État de Louis XIV aux Affaires Étrangères [33].

Quoi qu'il en soit, en 1649, l'impatient Giannettino, qui semble bien connaître la vie personnelle de François de La Fuye, se répand en accusations personnelles et professionnelles graves à son encontre. C'est qu'il le soupçonne de vouloir se servir de son influence commerciale pour remplir la fonction de « résident », alors qu'il ne semble vraiment pas que François de La Fuye ait eu pareille intention ; mais François a peut-être acquis une renommée, voire une « aura » que Giannettino perçoit comme un obstacle à l'aboutissement de ses visées, « aura » perceptible au travers de mentions portées en adresse de lettres par certains de ses correspondants, en juillet 1648, quand il est au faîte de ses activités de négoce à Gênes : « agent pour le Roy de France a Gennes» ou « agent pour les affaires du Roy a Gennes »[28]. Il est certain que, quand on connaît les ambitions personnelles de Giannettino, attisées par son besoin de revenus, il y a de quoi le faire se pétrifier de jalousie ; de telles mentions, qui correspondent à une notoriété peut-être exagérée mais néanmoins réelle peuvent le porter à en rajouter dans ses accusations, allant jusqu'à la médisance.

Aussi lorsque de La Fuye fut dans des difficultés profondes, Giustiniani exprima-t-il, en juillet 1649, toute son amertume et ses ressentiments contre lui et il tira partie de la situation pour tenter en vain de faire valoir le bien-fondé de ses accusations contre lui. Malgré les dénonciations de G. Giustiniani et les mises en cause par les marchands Duclos et Pastourel, François de La Fuye n'aurait pas été inquiété judiciairement. L'entremêlement des affaires sociales, économiques et politiques sans doute jusqu'au cœur du Sénat, voire jusqu'au doge, pourrait expliquer qu'il ait pu, dans sa faillite, conserver le soutien des pouvoirs politiques lui reconnaissant le mérite d'avoir, de façon décisive, contribué à détendre le climat social de la République lors de la crise alimentaire de 1648. Ainsi, quelques années plus tard, ce rôle salvateur, dont il avait subi incidemment les conséquences financières les plus graves, a-t-il pu le faire apparaître comme un homme plus porteur de solutions que de problèmes, et contribué à le faire connaître du Grand Condé.

Mais de quoi au juste Giustiniani accusait-il François de La Fuye? De bien des choses.

A - De ce que son père était « predicante », pasteur. C'est exact, mais ce n'est pas une faute, même dans la très catholique Gênes, cité marchande et Ville-État où l'on ne juge pas l'efficacité commerciale à l'aune de la religion, habitué que l'on est à côtoyer réformés calvinistes français, luthériens allemands, anglicans anglais, ou encore juifs, voire musulmans, au point que Gênes sera plus tard un « refuge » pour certains protestants français victimes de la politique d'intolérance dont l'application ira *crescendo* à partir de l'exercice personnel du pouvoir par Louis XIV en 1661 jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes en 1685 et au-delà.

B - De ce qu'il se serait converti au catholicisme uniquement pour pouvoir épouser une catholique génoise et, depuis qu'il a quitté Gênes pour Livourne, qu'il serait redevenu « ugonoto » et même « predicante ». Giannettino Giustiniani écrit sur François de La Fuye : « *Egli ultimi giorni di carnevale (…) escudo egli ugonoto si fece cattolico per maritarsi, come fece, con una artegiana figlia de più spagnolardi d'Italia quali servono il signor Pier Maria Gentile, de più interessati (…) per la Spagna ai questa Republica* ». [Les derniers jours de carnaval (…) depuis que ce huguenot s'est fait catholique pour se marier, comme il le fit, avec une fille d'artisan des plus «hispanohiles» d'Italie qui servait le sieur Pierre Marie Gentile…] Citation d'Edoardo Grendi, voir note [24].

Comme on constate que Giannettino Giustiniani ne semble rien ignorer de la vie de François de La Fuye, l'on pourrait lui faire en retour procès de volontairement déformer les informations qu'il a et de construire des confusions qui viennent à charge personnelle contre François de La Fuye. Celui-ci n'a jamais ni d'aucune manière manifesté quelque velléité que ce soit d'exercer le ministère de la parole de Dieu ; ce n'est pas lui qui est « predicante », mais, outre son père qui l'était à Saint-Germain-de-Calberte, son frère Jean qui l'est effectivement au temple de Sorges à Angers depuis 1643. Quant à son comportement religieux qui serait celui d'une girouette opportuniste, les faits ne sont guère établis. C'est bien un mariage catholique que fait François de La Fuye à Gênes ; et, quand il se remariera à Anvers en 1662 avec Anne Rubens, ce sera encore selon le rite catholique.

Leur contrat de mariage[34] prévoit une donation au dernier vivant de sorte que, si Anne survit à François, ce qui se produira, ses enfants de premier lit pourront hériter des biens de François de La Fuye. En 1668, résidant à Paris depuis un an avec sa femme anversoise et les enfants, Jean-Augustin, Anne-Françoise-Brigitte et Dorothée-Claudine, qu'elle avait eus d'un premier mariage avec feu le gentilhomme mantouan Ludovic de Montini [34], il les fera naturaliser français avec leur mère pour qu'ils puissent hériter de ses biens qui, ainsi, ne tomberont pas dans l'escarcelle du Trésor du Royaume[35]. La naturalité ne pouvant, depuis la révocation de l'Édit de Nantes, être accordée qu'à des sujets catholiques, elle n'est délivrée à Anne Rubens et à ses enfants que sous la réserve, effectivement levée, de leur catholicité constatée : « *information préalable faite sur la naissance, extraction, vie, mœurs, religion catholique apostolique et romaine, biens et facultés des impétrants* » qui font « *profession de foi catholique, apostolique et romaine* », précise l'acte ; la bureaucratie louis-quatorzième est zélée dans ses enquêtes préalables ! François de La Fuye, né protestant, se marie catholique et est officiellement reconnu tel. Ce qui ne l'empêche pas d'entretenir des relations fraternelles avec ceux de sa famille restés protestants, voire ardents protestants comme sa sœur Françoise et son beau-frère Charles Grongnet. Et pourtant Augustin-Jean Montini est « prieur commandataire de l'abbaye de Brézolles » et Dorothée-Claudine sera en 1688 «religieuse professe de l'ordre de Frontevaux à Belhomer au Perche », non loin de Senonches (Eure-et-Loir).

C – De ce qu'il aurait abandonné femme et enfants et se serait enfui de Gênes ; ce qui laisse entendre qu'il aurait cherché à se mettre à l'abri des conséquences de sa gestion et des poursuites de ses créanciers : « *Quel furbo De La Fuye, che si spacciava per gran mercante, se n'è fuggito con havere fallito, abbandonato la moglie per la quale in apparenza si dichiarò cattolico, et è rittornato al calvinismo, del quale era predicante; ha però intaccato alcuni spagnolardi di questa Republica (con mio gusto), havendole fatto pagare cari gli avisi che gli dava del continuo di sempre più accese turbolenze in cottesto Regno, contro di quello publicavo io* »[32]. [Ce rusé de La Fuye, qui se faisait passer à tort pour un grand marchand, s'est enfui après avoir fait faillite en abandonnant sa femme pour laquelle il avait fait semblant de se déclarer catholique, et il est retourné au calvinisme, dont il était «predicante»…]. En l'état présent de nos recherches l'on ne peut affirmer ni infirmer qu'il ait cherché un refuge d'affaires en s'installant à Livourne dans le Grand Duché de Toscane, dont le Grand Duc est un cousin de Louis XIV. Il s'y était déjà rendu à plusieurs reprises pour traiter avec des armateurs anglais qui y tenaient un centre d'affaires.

Sur l'accusation d'abandon de famille, il semble, là encore, que Giannettino recherche des indices, voire leur seule apparence, qui aillent dans le sens de ses a priori. Dans sa lettre du 4 juillet 1651 citée ci-dessus, à son beau-frère Charles Grongnet qui vient d'être nommé pasteur à Saint-Étienne-de-Valfrancesque, François de La Fuye, après avoir rappelé brièvement ses difficultés antérieures, évoque spontanément sa situation de famille sans faire la moindre allusion à une quelconque rupture et parlant de son éloignement des siens comme d'une chose ordinaire : « *ie suis maintenant en estat de me restablir dans peu de tems ou d'une façon ou d'autre – lorsque cella sera ie vous en aviserai ; cependant vous scaves que toutte ma famille ce porte tres bien graces a dieu ; i'ai deux garçons asses gentils a ce qu'on m'escrit car ie n'ai jamais veu le dernier qui est nai despuis le mois d'ottobre passé & auquel on a mis nom Jean Marie come s'apeloit le pere de ma femme ; ie me resjouis que toute vostre famille ce porte bien et particulierement ma sœur vostre femme vous leur presenteres a tous mes baisemains, come aussi a toutte la famille de Monsieur Dides.* »

Son esprit de famille se manifeste en 1668 à l'égard de sa sœur Françoise Grongnet à qui il confie les malheurs, y compris familiaux, qu'il avait subis dans le passé : «… *quand vous consideres bien tous les malheurs quy me sont arrives et tous les chagrins dont mon ame a esté travaillée depuis vingt ans, je m'asseure que vous me pardonnerez facilement sy pendant tout ce tems la, ie ne me suis pas donne l'honneur de vous escrire, mon silence n'a pourtant pas etouffé les sentimens de la nature et j'ay tousiours eu pour tous mes parens et pour vous particulierement ma tres chere sœur tous les sentimens d'amitie et de tendresse que ie dois avoir et que j'auray toutte ma vie, et come il semble que la fortune se veuille lasser de me persecuter et me donner quelque relache, j'espere que j'auray moyen de vous pouvoir tesmoigner combien ie vous ayme et l'estime que je fais de vous et de tous ceux quy vous apartienent et particulierement en la personne de l'un de vos fils* [Jean Gongnet, qui se fera appeler sieur du Fossat, d'une terre acquise par son grand'père André de La Fuye à Saint-Germain-de-Calberte] *quy est presentement ches moy que j'ay fait habiller honnestement et que ie meneray avec moy en Alemagne puis que j'y dois aller ce printemps en qualité de comissaire general des vivres de l'armée de monseigneur le prince* [de Condé] *et pourveu qu'yl soit sage et honneste homme je prendray un soin tout particulier de luy, et sy la guerre continue j'espere qu'yl ne luy manquera pas de l'employ je vous en feray scavoir des nouvelles de tems en tems cependant ma chere sœur ie vous prie de m'aimer tousjours …*[16]. »

D – De ce qu'il se serait fait passer pour un grand marchand. Le fait est que François de La Fuye, écrivant en novembre 1645 à son beau-frère, parle « des grandes affaires » qu'il fait, ayant « attiré [à lui] tout le negoce du Languedoc »[30]. Cette réussite lui a peut-être donné une confiance exagérée en lui-même et sa réputation de grand marchand a pu se répandre sans qu'il l'ait favorisée, mais aussi sans qu'il ait cherché à la défaire. En 1645 c'est un homme sûr de sa réussite qui écrivait à son beau-frère Charles Grongnet. Six ans plus tard, c'est un homme blessé par la faillite de ses affaires qui lui écrit à nouveau. Giannettino brocarde sévèrement ce « *furbo* », ce rusé, qui n'était qu'un petit marchand se faisant passer pour un grand : « *Quel furbo De La Fuye, che si spacciava per gran mercante…* »[33].

La réalité est fort probablement entre les deux, comme l'écrit E. Grendi ; si l'on n'est pas à même d'affirmer que François de La Fuye ait été un grand marchand, on peut du moins dire qu'il n'en fut pas un petit ; sinon certains membres du Sénat de la République et des nobles de Gênes ne lui auraient guère attribué quelque importance. Giannettino se contredit : on ne peut être petit et retenir toute l'attention des grands, sénateurs et nobles de Gênes, au point que ceux-ci veuillent entraver ou du moins retarder le cours de la justice, comme les en accusent les marchands languedociens Pastourel et du Clos ; sa passion le fait trébucher. Sortons du champ des attaques personnelles : une chose pourrait expliquer la déconfiture de François de La Fuye et un indice en est fourni par H. de Lionne dans la lettre citée ci-dessus, qu'il écrivit à Pallavicini en avril 1650 ; il parle « du désordre de ses affaires ». Celles-ci avaient peut-être atteint un seuil critique de développement au-delà duquel une association avec un apporteur de capitaux aurait seule pu donner une assise capitalistique à la hauteur du volume d'affaires réalisées. Or François de La Fuye n'avait pas d'associé permanent ; la structuration financière, voire organisationnelle, de ses affaires a pu pécher par faiblesse. La chute, au moins provisoire, de François de La Fuye peut s'expliquer de la sorte. Il est, dans les affaires, des moments critiques où, par une imprévision de ce type, l'on peut passer très brutalement d'un sommet au plus bas. Dans la période de rapide croissance, la confiance peut d'autant plus attirer de nouvelles affaires qu'elle est exagérée par la rumeur ; à l'inverse, dans la période de dégringolade, la confiance s'inverse d'autant plus en défiance qu'elle avait été excessive, l'aggravant pour partie tout autant artificiellement. Le cercle vertueux s'inverse en cercle vicieux et, dans ces temps, la réalité des faits est déformée au prisme de la perception publique par une réputation ou une renommée exagérément positive d'abord, exagérément négative ensuite ; l'on trouve là les effets de la rumeur dans les affaires.

E. Grendi estime qu'en 1648, de La Fuye a pu être aspiré par la politique génoise, via les enjeux des livraisons de blé, qu'il a pu aussi apparaître, par les solutions qu'il avait trouvées en urgence, comme un grand marchand alors que, selon lui, il était un « marchand cévenol de moyenne importance » spécialisé dans le négoce des textiles et non dans celui du blé. Grendi n'exclut pas que les autorités génoises aient envisagé pour de La Fuye un rôle officiel, donc à caractère politique, dans l'approvisionnement de la ville en blé, qu'un malentendu serait né de ces événements et de ces projets et que G. Giustiniani, aux petites ambitions politiques, en aurait éprouvé de vifs sentiments de jalousie et de la crainte que son objectif d'obtenir la « résidence » française ne s'éloigne définitivement, face à un François de La Fuye qui lui semblait avoir le vent en poupe.

De La Fuye aurait pu aussi être victime des variations rapides des cours du prix du blé et se serait, de ce fait, trouvé dans de grandes difficultés financières. En approvisionnant avec succès le marché de Gênes en blé du Languedoc il a pu tout aussi bien faire chuter le cours du blé et il aurait ainsi pu être financièrement victime de son succès commercial d'approvisionnement ! C'est donc au moment de solder les comptes de ces opérations où l'urgence sociale se combinait avec l'économique et le politique que François de la Fuye se serait trouvé dans la nécessité de prendre du champ, à Livourne, par rapport à la vie génoise. Cette « aspiration » par la politique pourrait aussi expliquer les complicités qu'il semble bien avoir trouvées au Sénat, voire auprès du doge.

C'est en toute connaissance des effets que ses dénonciations pouvaient provoquer que Giannettino Giustiniani s'efforçait d'alimenter la rumeur. Écarter définitivement François de La Fuye de la scène génoise pouvait lui faire espérer de parvenir à ses fins. Le dénoncer lui semblait le meilleur moyen d'attiser les milieux financiers de Gênes contre lui et de l'empêcher de la sorte de refaire surface dans le milieu des affaires génoises après ce plongeon dans l'insuccès. La confiance était le fondement des affaires : à la base du système mis en place à Gênes, comme à Venise, pour sécuriser les opérations de commerce par l'instauration de la lettre de change, qui permettait d'éviter le transport de fonds sur soi, à la merci du premier malfrat venu, était la confiance ; les négociants qui se laissaient aller à la « cavalerie » financière consistant à payer leurs propres engagements sur des fonds versés par des clients en avances sur de nouvelles commandes de marchandises, mettaient en danger le fonctionnement des lettres de change ; aussi étaient-ils mis à l'index par les banques et la rumeur stigmatisait vite le défaillant et le failli, qui n'avaient guère la possibilité de se remettre en selle, quand ils n'étaient pas tout simplement envoyés dans les geôles de la République. Ceux qui, pour se protéger, fuyaient hors des frontières, les « fuitifs », avaient de fort grandes chances d'être rattrapés par la rumeur de leur défaillance, les banques génoises, vénitiennes ou autres ayant des réseaux solides d'informateurs et de propagateurs bien au-delà des frontières de leurs républiques respectives.

III - à Livourne et au Grand Duché de Toscane

En 1651, établi à Livourne, port situé au nord de la Toscane, François de La Fuye écrit à son beau-frère que le vent de la fortune est en passe de souffler enfin en sa faveur. Comme nous n'avons pas eu l'occasion d'enquêter dans les archives de Livourne, nous ne savons rien de son séjour dans ce port ; consulté à distance, Archivio di Stato di Livorno a répondu que le nom de François de La Fuye n'apparaissait pas dans « la collection des fonds d'archives des familles et des personnes », ni dans « les archives judiciaires ».

Si François de La Fuye put s'établir à Livourne, serait-ce qu'il avait enfin régularisé ses affaires génoises ou que sa défaillance, somme toute peu grave et passagère, avait été fortement exagérée par Giannettino Giustiniani ? C'est possible et c'est ce qui pourrait expliquer qu'il ait pu entrer rapidement dans la confiance du Prince de Condé, dit le Grand Condé, dans ce qui sera pour lui une nouvelle vie.

Le choix de Gênes comme base du négoce de François de La Fuye n'avait pas été le fait du hasard. Gênes était alors un centre important du négoce de la soie et des soieries, à l'une des extrémités occidentales des routes de la soie. Un certain Estiene Blain, de Marseille, propose d'approvisionner régulièrement et au détail des boutiques de Lyon, Marseille, Aix et Toulon qui sont prêtes à payer, en espèces et à trois mois, des lots de satin vert et bleu, de damas vert, bleu et rouge carmin, ou dans les mêmes couleurs des bas de filoselle pour hommes et dames. Mazarin informe les marchands que les couleurs turquoise et rouge très vif, très prisées en Italie, ne plaisent pas à la Cour de Paris où l'on préfère le turquoise pâle et les rouges incarnat de nuances variées [24].

Le choix ultérieur de Livourne, qui n'est pas plus que celui de Gênes dû au hasard, marque un tournant dans la stratégie commerciale de La Fuye. Livourne avait été dans l'orbite de Gênes jusqu'à ce que la République génoise la vende à Florence au XVe siècle. Par bien des côtés, mais en plus petit, elle lui ressemble, partageant avec elle le même genre d'activités de négoce portuaire. Mais elle en diffère en ce qu'elle est avec les ports de Pise et de Florence, l'un des principaux, sinon le principal port de la Toscane. Le Grand Duché de Toscane, plus vaste et plus peuplé que la République de Gênes, a une société aristocratique et bourgeoise au moins aussi nombreuse et riche que Gênes. Le Grand Duc Ferdinand II Médicis est un cousin de Louis XIV dont il est proche par bien des côtés : tous

deux sont au premier plan de la Contre Réforme, tous deux soutiennent les arts et les sciences. Voilà bien des atouts qui peuvent permettre de se remettre en selle et d'espérer jouir de la protection indirecte du grand monarque de France. De La Fuye peut envisager de commercer sans être mêlé aux intrigues complexes des familles patriciennes de la République de Gênes. N'est-ce pas après tout, pour partie, cet embrouillamini politico-économique qui, outre une possible insuffisance de capitaux, a pu amener de La Fuye dans l'imbroglio financier dans lequel il se perdit peu ou prou, trop peu féru qu'il pouvait être de tous les arcanes du patriciat génois dans ce qu'ils impliquent d'alliances matrimoniales et patrimoniales croisées et entrecroisées au cours des siècles ?

À ce jour nous n'en savons guère plus sur le séjour de François de La Fuye à Livourne : rien sur la nature exacte de ses affaires, rien sur la durée du séjour, rien sur les relations commerciales et financières qu'il a dû nécessairement établir au point d'être un personnage suffisamment en vue pour parvenir à la connaissance du Grand Condé [36].

Notes

(23 bis) Ces données sur Jean Perrachon ont été communiquées par les services des Archives départementales du Rhône. Sur les Perrachon et leur engagement dans le consistoire de Lyon, voir *La conversion protestante à Lyon (1659-1687)*, par Odile Martin, Librairie Droz à Genève et Librairie Honoré Champion à Paris, 1986. Page 280.

« François de La Fuye est marchand en la cité de Lion » : extrait d'une procuration donnée par devant un notaire de Meyrueis et dont la teneur est rapportée dans un acte du notaire Vilar de St-Germain-de-Calberte du 22 août 1637. Arch. dép. Lozère, 3 E 4710.

Même notaire, acte du 11 mars 1640 : F. de La Fuye est cité comme « marchant ». Arch. dép. Lozère, 3 E 4711.

Jean Hugla, de Montpellier, écrit à François de La Fuye à Lyon le 7 avril 1643. (Archivio di Stato di Genova, Fondo Famigliere).

(24) Grendi, Edoardo, « Giannettino Giustiniani, François de La Fuye e i grani francese, Genova 1648 », in *La Guirlande di Cecilia*. Studi in onore di Cecilia Rizza. Fasano, Nizet-Schena, 1997.

(25) Les croisés alliés aux Vénitiens occupaient Constantinople depuis 1204. En 1261 quand la monarchie byzantine récupéra sa souveraineté sur Constantinople, elle le fit avec le soutien de la République de Gênes. En récompense les Génois obtinrent une concession, puis d'autres, sur l'autre rive de la Corne d'Or. S'y développa une ville génoise, de style occidental, ceinte de murs, puis autour de la Tour Galata, ville organisée en damier comme les villes romaines. Pendant le siège de Constantinople par les Turcs, les Génois restent spectateurs puis signent avec les nouveaux maîtres de la ville et de l'Empire un acte d'allégeance qui garantit leurs personnes et leurs biens, leur donne le droit de conserver leurs églises et leur accorde une sorte d'autonomie. Ces concessions ainsi renouvelées par les conquérants turcs feront du quartier de Galata, en face de Constantinople, une ville enclave du monde occidental, lieu de tout le commerce entre l'Empire Ottoman et l'Occident, puis lieu des ambassades de tous les États chrétiens. Les intermédiaires quasiment obligés de ce commerce entre Occident chrétien et Asie turco-musulmane en seront les Levantins de Galata.

À Smyrne les Génois se manifestèrent avant leurs concurrents vénitiens. Cependant, régulièrement attaquée par toutes les puissances agissant en Méditerranée orientale, Smyrne n'était plus, depuis le XVe siècle, qu'un petit port de 2 000 habitants dont le trafic se bornait à un rayonnement régional. À partir de 1600 Smyrne renait vigoureusement grâce au commerce international. Ville ouverte à tous les marchands de la Méditerranée, elle se développe librement dans la profusion des affaires et, à la différence de Constantinople, sans établissement de concessions étrangères. Réputée être « la Perle du Levant », ou « l'Œil de l'Orient », elle est l'œuvre des marchands, tandis que les populations autochtones composées de Grecs, de Turcs ou de juifs, résident dans l'arrière-pays. Son développement est tel que dès 1630 plusieurs consuls y représentent les puissances occidentales comme Venise, la Hollande, l'Angleterre ou la France dont le consul vit dans la munificence, protégé par une garde personnelle de janissaires. Smyrne devient le premier port de la Méditerranée orientale, avant même Constantinople, par où transitent les marchandises à destination de l'Asie dans un sens et de l'Europe en sens inverse. Le commerce, mais aussi la religion y étaient de la plus grande liberté ; ce qui, malgré les lois ottomanes qui facilitaient leur coexistence, n'était sans provoquer de vives tensions épisodiques. Églises chrétiennes catholiques et orthodoxes, synagogues et mosquées coexistaient sans être confinées en des quartiers distincts. Les tavernes y étaient de tous les genres européens ou turcs. Dans les rues l'on pouvait entendre toutes les langues de la Méditerranée, mais l'on commerçait en italien avec l'assistance toujours possible d'interprètes et de courtiers juifs. La population, qui n'était encore vers 1600, que de 5 000 âmes, passa à 40 000 vers 1650 pour dépasser 100 000 en 1700.

(26) Oneglia, Oneille en français, était une bourgade à la frontière de la Ligurie occidentale, extérieure à la République de Gênes et qui, après l'annexion de Gênes au Royaume de Piémont-Sardaigne en 1815, formera, en fusionnant avec d'autres bourgades, la commune et ville portuaire d'Imperia, dont elle constitue un quartier.

(27) Les tartanes étaient des barques typiques du négoce de cabotage sur les côtes de la Méditerranée occidentale au XVIIe siècle, très nombreuses entre Sète et Gênes. Elles avaient en moyenne une vingtaine de mètres de long sur cinq de large et une capacité de 50 à 70 tonneaux. Les plus petites étaient équipées d'une voile latine triangulaire à trois points, les plus grandes de deux mâts à une voile chacun.

(28) Les Archives de l'Etat de Gênes, *Archivio di Stato di Genova*, contiennent, dans le Fonds des Familles, *Fondo Famigliere,* un nombre considérable de correspondances commerciales envoyées à François de La Fuye, et ce, bien que l'inventaire manuscrit, ancien, très sommaire et très incomplet, ne mentionne guère le nom de François de la Fuye. Il semble que l'auteur de cet inventaire n'ait été intéressé que par les plus importantes familles génoises. On trouve des liasses éparses dans divers cartons et des cartons entiers ; les papiers relatifs à François de La Fuye occupent la totalité des dossiers F 69, F 70,F 72, F 88, F 92, F 94 et la totalité des cartons F 78/1 et F 78/2; peut-être 2 000 lettres, voire plus. Apparemment aucune lettre de François de La Fuye, mais une correspondance dite passive constituée des lettres à lui adressées par toutes sortes de correspondants : avis d'embarquement de marchandises, reçus, états divers de comptes, ordres d'engagements pour le compte de tiers, ordres de banques, d'achats, lettres de fournisseurs… Le tout sans ordre apparent, pas plus méthodique que chronologique. Pour preuve, une pièce d'un marchand anglais de 1661 à Marseille ou un rapport du XVIIIe siècle sans rapport avec François de La Fuye. Ces correspondances viennent pour l'essentiel du quart sud-est de la France, Marseille en premier et Lyon, mais aussi Nîmes (beaucoup), Montpellier, Nice, Beaucaire, Anduze, etc., Livourne, Turin, Constantinople, Smyrne (« Esmierne »). Voilà un très vague et très incomplet aperçu d'un fonds non inventorié dans lequel nous avons procédé à quelques très sommaires sondages durant les quelques heures dont nous disposions !

Les pièces les plus anciennes que nous avons relevées par un trop bref sondage remontent à août 1643 et les plus récentes à février 1649. Cela correspond à peu près avec ce que nous savions déjà, à savoir que François de La Fuye était établi marchand à Lyon en 1637, où il resta jusqu'en 1643, et qu'il semblait avoir quitté Gênes courant 1649. En fait, ce fonds considérable est, selon toute vraisemblance, constitué de toutes les correspondances commerciales reçues par François de La Fuye au cours de son séjour à Gênes, où, dit-il dans une lettre à son beau-frère Charles Grongnet, il réalisa une sorte de monopole (E. Grendi parle d'un « réseau », en français dans le texte) de tout le commerce des Cévennes et du bas Languedoc vers Gênes. C'était son fonds personnel d'archives commerciales. Le fait que l'on y trouve au moins un document qui lui fut adressé à Montpellier avant son séjour génois en est une preuve. Ce fonds exceptionnel mériterait, en premier lieu, d'être étudié pour lui-même et relié aux données françaises pour mieux cerner l'originalité et l'étendue du réseau ou du « monopole » commercial créé par François de La Fuye à partir du bas Languedoc

(29) Lettres de François de La Fuye, l'une écrite de Gênes le 28 novembre 1645 à son beau-frère Charles Grongnet, pasteur à Aulas (le courrier est confié aux bons soins d'André et Anthoine Pélissier, de Nîmes, à la demande de François de La Fuye), l'autre écrite de Livourne (Toscane) le 4 juillet 1651 au même beau-frère, alors pasteur à Saint-Étienne de Valfrancesque. Arch. dép Aveyron, Fonds Julien de Lasalle, J 77.

(30) Copie d'une lettre non datée, que l'on peut estimer être d'octobre 1649, au marquis Pallavicini, représentant diplomatique de la République de Gênes à Paris (*Archivio di Stato di Genova, Fondo Famigliere*). La lettre dit qu'une procédure judiciaire a été ouverte auprès du Sénat, « s'estans mis procez par devant le Senat de Gennes » ; cependant les Archives de l'État de Gênes et les Archives d'Histoire de la Ville de Gênes nous ont écrit n'avoir trouvé trace d'aucune procédure judiciaire relative à François de La Fuye.

(31) Lettre de Hugues de Lionne, de Dijon, au Marquis Pallavicini à Paris, avril 1650. Archivio di Stato di Genova, Fondo famigliere. Hugues de Lionne (1611-1671), préparé à la carrière diplomatique par son oncle Abel Servien, négociateur français aux Traités de Westphalie, connaît bien l'Italie pour y avoir longuement séjourné, comme « résident » à Gênes en 1650, entre autres missions d'État. Il devient un des plus proches collaborateurs de Mazarin. Il connaît bien l'Espagne ; après avoir participé en 1656 à Madrid à la négociation des préliminaires au Traité des Pyrénées, il sera la cheville ouvrière diplomatique de la rédaction et de la conclusion du Traité en 1659. Il accomplit aussi des missions diplomatiques ponctuelles dans les États allemands et sera ministre des Affaires Étrangères de 1663 jusqu'à sa mort en 1671. Il avait donc pu connaître François de La Fuye ou, du moins, apprendre de ses correspondants d'affaire, comme des autorités politiques au sommet de la République de Gênes, ce qu'il en était de ses compétences techniques et de son sérieux dans les affaires.

(32) Sur l'histoire de l'île de Tabarka, voir : Ghazali, Maria, « La Nueva Tabarca : île espagnole fortifiée et peuplée au XVIIIe siècle », in *Les Cahiers de la Méditerranée,* 73/2006.

Charles Quint avait pris prétexte de ces activités pour annexer l'île de Tabarka, dont les habitants pêchaient le corail depuis toujours et qui est située à mi-chemin entre Annaba (Algérie) et La Goulette. Cinq ans plus tard, il la bailla à ferme à ses alliés Lomellini et Grimaldi ; en échange de la construction d'une citadelle et de l'entretien d'une garnison par l'Espagne, les Génois reconnaissaient la souveraineté espagnole sur l'île et devaient donner le cinquième (*el quinto*) de tout le corail qu'ils pêcheraient. (Depuis ce temps les Lomellini avaient gardé des positions économiques en Espagne et l'on verra plus tard, vers 1660, François de La Fuye entrer en relation en Espagne avec un des leurs). Mais, comme depuis Philippe II déjà, l'Espagne n'entretenait plus cette garnison, les Génois avaient cessé de verser à l'Espagne *le quinto* sur le corail. Au XVIIIe siècle, la population de Tabarka était essentiellement constituée de Génois -plus précisément originaires de Pegli- et de quelques familles ligures, toscanes et sardes ; elle tombera en esclavage, quand le bey de Tunis s'emparera de l'île en 1741, et sera déportée à Alger lors de la prise de Tunis par les Algériens en 1765. Rachetés par l'Espagne en 1769, 385 hommes, femmes et enfants seront emmenés à Alicante, puis sur l'île appelée Plana près d'Alicante. C'est avec l'arrivée des génois tabarquins que cette île prit son nom actuel de Nouvelle Tabarca.

La République de Gênes entretenait avec l'Espagne des relations privilégiées, ses banquiers, adossés à la Banque de Saint-Georges, assurant le financement de la Couronne d'Espagne, en particulier sous CharlesQuint et Philippe II, qui dominaient, de différentes manières, la péninsule italienne à l'exception de Gênes, de Venise et de la Savoie lesquelles seules jouissaient d'une pleine indépendance. Quand la puissance française monta en Europe à partir du XVIe et surtout du XVIIe siècle, les familles patriciennes de Gênes durent tenir compte de ce nouvel état de fait.

(33) Archives des Affaires Etrangères, Paris, CP, Gênes 7, cc. 292-294, 6 juillet 1649. Citation par Barbara Marinelli in « Un corrispondente genovese di Mazzarino: Giannettino Giustiniani. La questione della residenza ».

Quaderni di Storia e Letteratura Settembre 2000.

« État numérique des fonds de la correspondance politique de l'origine à 1871 », Paris, Imprimerie Nationale, 1936, pour le Ministère des Affaires Étrangères. Hugues de Lionne est « résident » à Gênes en 1650. Le marquis Giustiniani l'est de façon discontinue de 1645 à 1650, de 1657 à 1668 et de 1669 à 1684.

(34) 1° : Arch. Nat., série XCII 263. Contrat par Guyot, notaire à Anvers, 15 juin 1662.

2° : Béguin, Katia, *Les Princes de Condé : rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle,* Seyssel, Champ Vallon, 1999. Voir en particulier le chapitre « La clientèle des Princes de Condé ». L'auteur reprend (p. 424) des erreurs minimes sur les prénoms des trois enfants qu'Anne Rubens avait eus de Ludovic Montini. Nous avons repris les prénoms tels qu'ils sont écrits dans l'acte de naturalité conservé aux Archives nationales.

(35) Acte enregistré le 12 août 1678. Arch. Nat. Xla 8674.

(36) *Archivio di Stato di Livorno,* interrogé, a répondu en français ne pas trouver son nom dans ses inventaires d'archives « … nous vous informons que nous n'avons pas de lettres de François de La Fuye, dans notre collection d'archives des familles et des personnes. Au lieu de cela, nous avons consulté les répertoires du Capitano, poi governatore, poi auditore vicario – archives judiciaires - (années 1648-49; 1654-1660), sans résultats ». Cela ne veut pas dire pour autant qu'avec de la patience l'on ne puisse pas trouver sur place dans divers dossiers des références précises à ses activités, comme nous en avons trouvé à *Archivio di Stato di Genova* et *Archivio Storico del Comune di Genova.*

Errata et compléments de la 1ère partie parue dans le n° 169.

Errata :

A - La référence du fonds Julien de Lasalle aux Archives départementales de l'Aveyron n'est pas J 70, mais J 77.

B - Substituer le texte ci-dessous à celui de la note (20) :

1 - Gabrielle Liquier est décédée entre le 26 juillet 1635 et le 26 octobre 1636 :

1.1 - Le 20 juillet 1648, Me Vilar, notaire de Saint-Germain-de-Calberte dresse un acte (Arch. dép. Lozère. 3 E 4713) de « Quittance faicte par Mr Me Jehan de la fuye Ministre a Me Pierre Nouail habitant de la ville d'Angers » ; Pierre Nouail paye 290 livres à Jean de la Fuye selon contrat d'obligation de 427 livres « consantie par Jacques et Jehane Larguier à Gabrielle de Liquiers » (acte non conservé du notaire Dupuy, Saint Germain, du 26juillet1635).

1.2 - Le 5 juin 1635, par acte notarié Gabrielle Liquier « arrante » les biens de son mari à son gendre Pierre Dides (notaire Dupuy dont les actes ne sont pas conservés ; cet acte est cité dans celui du 22 août 1637 du notaire Vilar, Arch. dép. Lozère, 3 E 4709 : « Compromis et arbitrage faict et passé entre Mre pierre dides docteur es droitz de la vile de Meyrueis Mary seigneur & m(aist)re des biens doctaux de damlle Ysabeau de la fuye et m(essi)re jean de la fuye tant en son nom que comme procu(reu)r de m(essi)re fran(cois) de la fuye son frere et damlle francoize de la fuye frere et sœur »). Pierre Dides y représente son épouse Isabeau ; Jean de La Fuye représente François et Françoise de La Fuye. Cet arrentement est ratifié (acte du 26 octobre 1636 du notaire Dupuy, non conservé mais cité comme celui du 5 juin 1635 ci-dessus) par Jean et François de La Fuye, après le décès de leur mère Gabrielle Liquier.

2 - Le 11 mars 1641 Me Vilar, notaire à Saint-Germain-de-Calberte, établit un acte de « Transhaction et Accord faict & passé par et entre Mr Me Pierre Dides Mary de damle Ysabeau de la fuye dune part et Mr Me Charles Groignhet Mary de damle francoize de la fuye dautre part » (Arch. dép. Lozère, 3 E 4712).

Compléments

1 – L'acte de mariage du fils d'André de La Fuye, à Vitré en 1651, désigne le marié « noble Jean de La Fuye » ; c'est la seule référence nobiliaire qui nous soit parvenue de cette famille et qui ne nous permet pas pour autant de rattacher André de La Fuye à l'une des familles de même patronyme en Anjou, province dont il se déclare originaire lors de son inscription à l'académie de Genève(Arch. dép. Ille-et-Vilaine, Vitré, 5 Mi 381, R2282, pl. 1139: mariage de Jean de La Fuye avec Marie Conseil, à Vitré, le 9.11.1651. Itou, 10 NUM 35600 25 : « Noble homme Jean de La Fuye ministre du St Evangile en L'eglise d'angers et damoiselle Marye Conseil ont espousé en cest Eglize de Vitré ce neufiesme novemb(re) Mil Six Centz cinquante et ung, les annonces ayant esté publiés en ceste Eglize et en celle d'angers come il apert du Certifficat que Me noble de La Fuye a presentés. Le mariage bénit par Moy. M. Larroque ».

2 – C'est sous le Rocher de Bouillères, près de Meyrueis que fut assassiné Pierre Dides.

3 – Charles Grongnet et son fils François, tous deux pasteurs, refusèrent d'abjurer lors de la révocation de l'Édit de Nantes et obtinrent un passeport pour passer en Suisse. Charles, vieillard de plus de 80 ans presque aveugle, était accompagné d'un « valet pour le conduire », de sa femme et de la famille de son fils aîné François Grongnet pasteur de Castagnols. Ils déclarèrent vouloir gagner la Suisse « par la route », par Valence et Genève. Pour éviter de devoir abandonner dans une pension catholique son fils aîné alors âgé de 9 à 10 ans, François déclara ne pas pouvoir présenter d'extrait de son baptême et fait croire qu'il n'avait que 5 à 6 ans : « …avec demoiselle Louise de Vigot sa femme et deux garçons l'un de l'aage de vint mois l'autre de cinq a six ans dont il ne rapporte pas les extraits baptistaires [*renvoi à l'interligne supérieur :* sauf de celuy qui n'a que vint mois] parce que le registre est au pouvoir de Mr de La Baume Con(seill)er au Senechal de Nimes et Com(missai)re et que leur âge les rend connoissables ». (Arch. dép. Hérault, C 279, f° 217 et suivants : « Estats des certifficatz donnes aux ministres pour sortir du roiaume ».

4 – Un frère de Jeanne Gaultier, femme d'Hercule Grongnet, était l'un des cinq pasteurs en exercice lors de la fermeture du grand temple de Montpellier et de l'interdiction du culte public en 1682; il devint prédicateur de la Cour du Roi de Prusse Frédéric-Guillaume, à Berlin.

Hercule Grongnet avait souvent assisté sa sœur Anne Julien, devenue jeune veuve avec sept enfants à charge à Saint-Jean-du-Bruel, dans la gestion de ses affaires ; il avait fait de même avec ses frères. Ceci est attesté par une lettre (Arch. dép. Aveyron, fonds Julien de Lasalle, J 77), du 18 novembre 1706 d'Anne Grongnet veuve de François Julien, de Saint-Jean-du-Bruel, à son frère Jean Grongnet, dit du Fossat : « Mon frere le medecin m'etait d'un grand secours, mais le destin l'a vouleu transporter en Hollande com vous scaves ». Seule et ne pouvant plus être conseillée par son frère Hercule, Anne se retourne vers son frère Jean et le presse de mettre de l'ordre dans les affaires patrimoniales rendues compliquées par l'exil à l'étranger de leurs parents et de plusieurs de leurs frères.

Jean Grongnet, résident de l'Hôtel des Invalides détaché en Normandie, répond à sa sœur au sujet des biens détenus en indivision familiale et d'un projet de donation d'Hercule et de lui-même, tous deux sans héritier, à leur sœur : « *Comme à nostre hostel nous y sommes bien mais il nous faut quelques pistolles pour y vivre plus contant. J'avois pressenti mon frere pour cela, qui m'envoya ce projet que ie acceptay agreablement puis que ie vis que tout vous retournoist et nostre frere m'a envoyé tousjours de l'argent à l'hostel et mesme de paris et de hollande. Je luy marqois que nous estions fort mal payés* » ; « … *Cependant, s'il y a quelque chose a faire en cela qui vous convienne, ie le fairay tousjours mais vous voules bien que i'en donne advis a nostre frere [Hercule] dont ie recois souvent de lettres. Il ne seroist pas honneste de rien innover sans luy en donner advis et mesme ie luy ay escript ce que vous me marques par la vostre. Il avoit escript il y a deux mois à mr. Mourier qui estoit a paris de demander au Roy par un placet en mon nom les biens de H. Grongnet fugitif en hollande. Ce placet fut envoyé a Mr de Chateauneuf, auquel ayant parlé, il luy dit que ces biens estoient en party et que pour un particulier on ne pouvoit pas faire tort au traitant. Il faut que celuy qui aist faict ce placet ne l'aist pas bien faict, soit en ne mettant pas que c'est du bien de famille ou n'exposant pas mes servinces. Vous ne devez rien craindre qu'on confisque nostre bien ou en cas qu'ons remue quelque chose de dire a mr. d'Esmaretz de presenter requeste a mr. l'Intendant et luy exposer mes servinces que ie rends continuellement, estant destaché de l'hostel royal des Invalides pour la basse normandie, où ie monte la garde actuellement sur un fort sur la mer comme cappitaine…* ».

Ainsi Jean met-il en avant sa qualité d'officier militaire, laquelle impliquait la confession catholique, pour intervenir auprès de l'administration royale afin d'aider à la récupération des biens hérités de ses grands-parents de La Fuye et saisis par l'administration royale à la suite de la fuite à l'étranger de son père et de ses frères pour cause de religion ; on ne sait encore ce qu'il est advenu de ces biens qui devaient, en fin de compte, revenir à Anne Grongnet, veuve de François Julien, et à ses héritiers.

Nous avons reçu…

De la part du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

2001-2011, dix ans d'action pour le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, brochure du Conseil général d'Ardèche, www.parc-monts-ardeche.fr à consulter au Centre de documentation et d'archives du PNC à Génolhac.&

De la part de la Voltaire Foundation, University d'Oxford,

L'annonce de la parution du tome VII de *La correspondance générale de La Beaumelle,* éditée par Hubert Bost, Claude Lauriol et Hubert Angliviel de La Beaumelle. www.voltaire.ox.ac.uk

Seul homme de lettres huguenot au XVIIIe siècle, sa carrière le conduit des Cévennes à Genève, Copenhague, Berlin, Paris, Amsterdam, Nîmes, Montpellier, Toulouse… Elle est marquée par deux emprisonnements à la Bastille et un exil en Languedoc. Ses lettres traitent de politique, littérature, philosophie, histoire et de religion. Elles fournissent nombre d'informations sur le commerce de la librairie et sur la destinée d'un Cévenol talentueux et ambitieux parvenu à la notoriété de l'homme de lettres et à l'anoblissement. Né à Valleraugue en 1722, décédé en 1773. La notice qui lui est consacrée sur Wikipédia est remarquablement bien fournie, rédigée par Claude Lauriol.

De la part des Archives départementales de la Lozère,

L'avis de publication du **Répertoire numérique des sous-séries 1 U, 2 U, 3 U des tribunaux de première instance, 1800-1958**.

Ce travail minutieux et enrichissant a été mené à bien par Alain Laurens. Après une introduction historique, une présentation des services et du personnel et de l'architecture judiciaire, il a élaboré des rubriques qui permettent de connaître le nom de l'inculpé, le lieu, la date, le motif, et la date du jugement. Deux index, un des personnes et un des lieux permettent de retrouver les individus.

Après un sondage effectué pour la commune de Villefort, j'ai relevé 39 entrées, dont 4 femmes. Le vol étant le délit le plus souvent constaté, 14 fois, mais il y a aussi viol, pratique illégale des accouchements, participation à une bande armée, viol de la correspondance, faux en écriture, propos séditieux et fraudes commerciales.

Commander les 3 volumes à la Direction des archives départementales, 12, avenue du Père Coudrin, 48000 Mende. 15 euros l'un (frais de port inclus).

Échanges

Petite approche d'une vieille habitude : signer

par Gabriel Liotard

Dès l'école primaire nous est montrée la signature de Charlemagne[1]… Multiples sont les formes de signatures au fil des ans. Voyons d'abord l'un des maîtres les plus connus de Saint-Ambroix : Jean Demontès. Au début du XVIIe siècle, il enseigne à Saint-Ambroix. Entre 1598 et 1627, les protestants sont majoritaires. Le rôle du maître d'école est multiple : enseignant, diacre, chantre et délégué aux synodes (il le fut en 1604). Jean Demontès participa aussi aux colloques régionaux. Il est lecteur de la Bible le dimanche, il visite les malades et fait des prières publiques. Ce régent des écoles reçoit en 1604 51 livres de gages annuels. Sa signature ne semble pas empreinte de modestie !

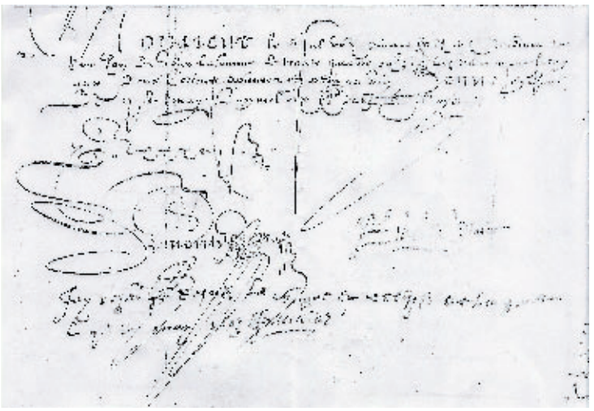

Au cours des siècles, les noms ont été souvent soulignés par deux barres parallèles encadrant trois ou cinq points en ligne. Que signifient ces poids entre ces barres ? Jésus, Marie, Joseph ? Qui dit mieux ?

Nous avons aussi les signatures suivies de trois points en triangle isocèle (encore trois points, trinitaires). On n'y voit la marque des frères… Comme l'on disait.

Étant amené à étudier le protestantisme à Saint-Ambroix, j'ai eu entre les mains le registre des délibérations du conseil presbytéral. Et ô surprise ! Plusieurs signatures étaient agrémentées de ces trois points en triangle. Je me suis mis à la recherche de la présence de francs-maçons dans les temples, ce qui m'a amené à chercher vers la vallée du Rhône, Barjac, Bessèges, Saint-Ambroix et Alès (voir mes articles dans le *Lien des chercheurs cévenols*). Grande fut ma déception : aucune confirmation. Par contre l'étude de ces différentes loges a été bien instructive pour connaître la vie locale.

Dans les signatures de ces loges, j'ai été intrigué, dans une liste de grades capitulaires pour les Rose-Croix, par une fin de signature en croix, un point étant placé dans chaque canton. Que signifient ces points ? Les quatre vertus cardinales : prudence, tempérance, force et justice ? D'autres veulent y voir les quatre points cardinaux symbolisant le monde terrestre. Interprétation qui pourrait être l'action de l'esprit sur la matière, et pourquoi pas les quatre éléments : la terre, l'air, l'eau et le feu. Nous pouvons nous tourner vers l'hermétisme et voir la croix fleurie des quatre roses pouvant aussi symboliser les vertus cardinales traditionnelles.

Avant les signatures magnétiques et électroniques, les hommes ont voulu personnaliser et sécuriser leur courrier par les moyens les plus divers, les sceaux par exemple, les signatures compliquées, la variété en est immense. Ces quelques remarques en susciteront je l'espère beaucoup d'autres.

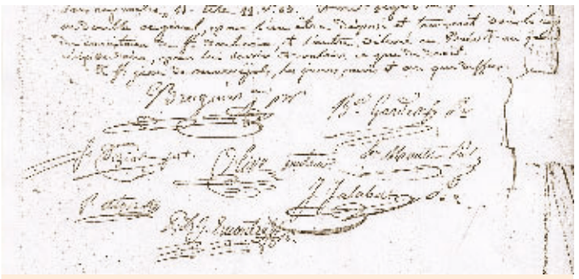

Signature au conseil presbytéral de l'église réformée de Saint Ambroix

1 Mais Charlemagne ne savait pas écrire….

Anduze - Artillerie : 1875. Des artilleurs à Anduze : le rêve brisé d'un maire

Par Henri Depasse

Ayant appris que les deux régiments de la 15e brigade d'artillerie et l'École d'artillerie allaient être transférés de Valence dans le Midi[1], le maire d'Anduze, Albert André, [2] expose le 1er juillet 1872 à son conseil municipal la démarche qu'il a faite pour obtenir l'établissement à Anduze d'une caserne et d'écuries pour deux régiments d'artillerie, ainsi que la création d'un polygone ou champ de tir à proximité d'Anduze. Selon lui, la portée des canons étant de douze à quinze kilomètres, un champ de tir pourrait être installé dans la plaine de Saint-Nazaire-des-Gardies, entre la colline de Bétargues et celle de Montagnac.

À l'évocation de ce projet, dont la réalisation pourrait combler les vides laissés par l'exode rural, le conseil municipal d'Anduze s'empresse de voter à l'unanimité un budget de 600 000 francs, qui permettrait la construction de nouvelles casernes et d'écuries.[3] Or, plusieurs villes importantes sont candidates pour accueillir ces troupes, entre autres Perpignan et Beaucaire.[4]

La décision est prise en 1875 : c'est Nîmes, qui, grâce à l'intervention du général nîmois baron de Chabaud-Latour[5], accueillera les deux régiments d'artillerie et l'École d'artillerie. Les artilleurs y disposeront de deux nouvelles casernes sur la route d'Uzès, d'un champ de manœuvre dans la plaine et d'un vaste champ de tir dans les garrigues au nord de la ville. Cette artillerie s'installe dès 1876 dans ses nouveaux quartiers de la route d'Uzès.

ERRATUM : *dans mon article sur la Garde Nationale d'Anduze, p 11, (L.C.C. 168), Ernest Rodier de Labruguière n'a jamais été maire de Saint-Nazaire-des-Gardies. Merci à Robert Gras, ancien maire de cette commune d'avoir relevé cette erreur.*

1) Pieyre, A., *Histoire de la Ville de Nîmes depuis 1830 jusqu'à nos jours*. Tome 3, 1887, p.181.
2) André, Pierre-Jacques-Albert est né à Anduze le 21 décembre 1838, fils de Pierre, notaire à Anduze et de Marie-Victoire Bastide, fille des propriétaires de l'ancien couvent et enclos des Cordeliers d'Anduze. Il épouse à Nîmes le 10 février 1868 Joséphine-Elise-Césarine Fabre. Il mène une carrière préfectorale : secrétaire général (Vaucluse), sous-préfet (Le Vigan, Libourne) puis préfet (Cantal). Il est propriétaire d'un domaine à Gaujac, bordant le Gardon. Héritier du domaine des Cordeliers à Anduze, il le vend le 1er octobre 1880 à la commune d'Anduze. Il est maire d'Anduze de septembre 1870 à mai 1873, année où il démissionne. Il est nommé chevalier de la Légion d'Honneur.
3) Archives Municipales d'Anduze. Conseil municipal
4) Pieyre, A.: *op. cit.*, T. 3, p.180, 181.
5) Henri-François-Ernest de Chabaud-Latour, né à Nîmes le 26 janvier 1804, fils d'Antoine, député, et de Julie Verdier de Lacoste. Officier du génie, puis général de division en 1857, retraité en 1863. Royaliste, il mène une carrière politique de député, conseiller général, ministre des Finances (1871-73), puis de l'Intérieur (1874-75) et sénateur inamovible du Gard (1877-+ 1885). Membre du Conseil presbytéral de Paris, président de la Société Biblique, député au Synode national réformé (1872). Il décède à Paris le 10 juin 1885. Grand-croix de la Légion d'Honneur.

Demandes

Demande de Michel Wienin

Je cherche des informations sur le Cercle des Travailleurs de Sauve dans les années 1850. Je voudrais faire une notule sur l'inscription à la sanguine de la photo jointe qui se trouve au fond de la grotte du Salpêtre de Coutach, près de la limite de Sauve et de Corconne. On peut y lire « 27 juin 1858 / Les membres du Cercle / des Travailleurs de Sauve », puis une quinzaine de noms généralement déchiffrables et à la fin « Vive la République / Démocratique et Sociale ». À l'époque, c'était dangereux !

Un historien cévenol disparu : Jacques Poujol

Marie-Lucy Dumas

Jacques Poujol s'est éteint à l'âge de 90 ans, il est enterré à Vébron aux côtés de son frère Robert. Professeur, écrivain et ancien résistant du maquis Aigoual-Cévennes, il a été historien du protestantisme, longtemps secrétaire général de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, historien du maquis et des protestants durant la seconde guerre mondiale et surtout historien et découvreur du Refuge cévenol, à l'origine du grand livre *Cévennes, terre de refuge,* plusieurs fois réédité. Il avait retrouvé en Californie le *Journal de Route* de R.L. Stevenson qu'il fit éditer en 1978, chez Privat à Toulouse, pour l'année Stevenson dont il fut à l'origine.

Ses grands ouvrages écrits en collaboration.

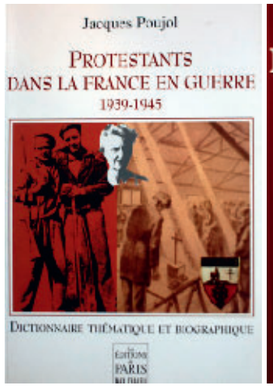

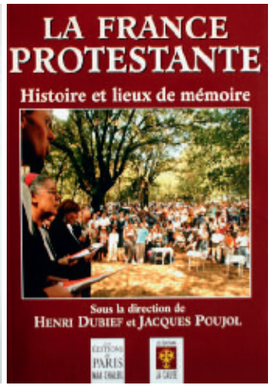

Journal de route en Cévennes de RL Stevenson, première édition (en collaboration). Privat, Toulouse, 1978.

Cévennes, terre de refuge, 1940-1944, en collaboration avec Patrick Cabanel et Philippe Joutard, Club Cévenol et les Presses du Languedoc, 1988

La France protestante, histoire et lieux de mémoire, en collaboration avec Henri Dubief, Les éditions de Paris, Max Chaleil, 1996.

Les Protestants français pendant la seconde guerre mondiale (actes du colloque de la SHPF), 1994.

Protestants dans la France en guerre (1939-1945). Dictionnaire thématique et biographique. Les éditions de Paris, Max Chaleil, 2000.

Fédérateur, il sut faire travailler en équipe des historiens habitués au travail solitaire. Ami de Jean-François Breton, fondateur du L.C.C. avec Jean Pellet, s'il ne contribua que deux fois à notre revue, on lui doit de nombreux articles dans Causses et Cévennes dont il fut le vice président de longues années.

Articles dans L.C.C. :

Stevenson en Cévennes ou du bon usage du centenaire, n° 24, nov-décembre 1978. *André Liquier, député aux Etats Généraux en 1789,* cévenol et protestant, n°96, octobre-décembre 1993.

Article en ligne :

Poujol Jacques. Monsieur Rabaut de Saint-Étienne saisi par la Révolution. In: *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social.* N°22, 1989. pp. 29-43.
doi : 10.3406/chris.1989.1301

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/chris_0753-2776_1989_num_22_1_130

Informations d'associations amies

Pour la troisième année consécutive, l'association du Céfédé à la Ligue Verte organise la commémoration du combat qui avait opposé le 9 septembre 1702 à Champdomergue les camisards commandés par Gédéon Laporte et les troupes royales commandées par le Capitaine Poul.

Trois randonnées partant respectivement de Champernal, Soulatges et l'Espiras convergeront à 11 heures sur Champdomergue. Repas des participants sous chapiteau à 13 heures. Animation et reconstitution historique dans l'après-midi.

Information et inscription : office de tourisme du Collet de Dèze - 04 66 45 40 71

À lire ou à consulter

La Garde Guérin, brochure de l'association GARDE, http://www.lagardeguerin.fr/.
À commander à L.C.C, 10 euros, frais de port compris.

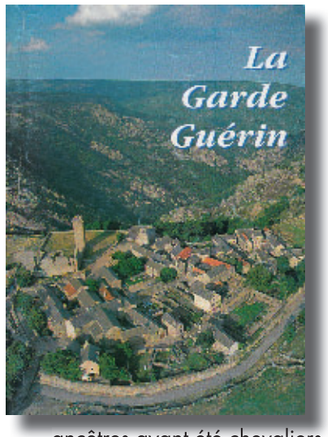

Dans le cadre de partenariats entre L.C.C. et d'autres associations qui s'occupent d'histoire cévenole, nous avons décidé de proposer à nos lecteurs cette brochure sur le village fortifié de La Garde Guérin. Cette brochure présente en 36 pages quelques aspects de l'histoire de La Garde (Guérin), dont la recherche a été effectuée par Guy Hérail de Brizis, ses lointains ancêtres ayant été chevaliers pariers de cette forteresse. La recherche historique, le retour aux textes permettent de connaître un peu mieux ce statut particulier de coseigneurs chargés de la surveillance et de l'accompagnement des voyageurs sur la partie de la Regordane qui va de Villefort (Bayard) aux abords de Prévenchères. Indispensable à lire quand on visite La Garde Guérin, cette brochure est en vente aussi à la boutique de La Garde.

Pour compléter : un article de Guy Hérail de Brizis dans L.C.C. : « Haute justice à La Garde Guérin au XIIIe siècle », n° 114, juillet-septembre 1998, p. 1, avec un commentaire de Pierre Albert Clément.

&

Dans le ***Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français,*** tome 158, 2012, est paru l'article dont Pierre Rolland avait donné la primeur à notre revue « Les galériens protestants (et condamnés pour aide aux protestants) 1680-1775 ».

&

Sites internet de recherches :
La ***base Mérimée,*** les bâtiments du patrimoine : http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr

&

La Borie sauvée des eaux. Ethnologie d'une émotion patrimoniale, par Françoise Clavairolle. *Les Carnets du Lahic 7,* Lahic / DPRPS-Direction générale des patrimoines, 2011. Un ouvrage à télécharger gratuitement sur http://www.iiac.cnrs.fr/lahic/les-carnets-du-lahic/

En 1982, la population cévenole apprend la mise en chantier prochaine d'un barrage sur le Gardon, au lieu-dit la Borie (Cévennes). Profondément ébranlés par cette annonce, les habitants et la diaspora huguenote se mobilisent aussitôt afin de sauver des eaux la vallée des Camisards, ainsi appelée parce qu'elle fut au XVIIIe siècle l'épicentre de la guerre éponyme, ce qui lui vaut d'occuper une place « à part » dans l'histoire de la région et de la lutte pour la liberté de conscience. Revenant sur ce conflit à l'issue victorieuse, puisque la décision de construire le barrage fut annulée en 1992 par le Conseil d'État, l'étude interroge les significations dont est porteuse la cristallisation émotionnelle déclenchée par ce projet et explore les registres de valeurs (patrimoniale, mémorielle, mais aussi économique et écologique) mobilisés par le collectif hétérogène des opposants (autochtones, nouveaux habitants, protestants des pays du Refuge, etc.) afin d'empêcher sa réalisation. D'un patrimoine qui rassemble à un patrimoine qui divise, elle met en évidence les différents enjeux symboliques et identitaires dont cette lutte a été le levier.

Cet ouvrage est le septième volume des *Carnets du Lahic,* une collection éditée électroniquement par le Lahic et le département du Pilotage de la recherche et de la politique scientifique de la Direction générale des patrimoines (ministère de la Culture).

Françoise Clavairolle est ethnologue, maîtresse de conférences en anthropologie à l'Université François-Rabelais (Tours) et membre de l'équipe «Construction sociale et politique des territoires» (CoST), UMR CITERES - CNRS/ Université François-Rabelais.

Après avoir mené des recherches en anthropologie des techniques sur la domestication animale (*Le Magnan et l'arbre d'or,* Paris, éd. de la MSH, 2003) ainsi que sur une relance de production (*Le renouveau de la production de la soie en Cévennes,* Tours, PUFR, 2008), elle étudie actuellement la patrimonialisation rurale et commence une recherche sur la patrimonialisation et la mise en tourisme des paysages et des populations en Asie du Sud-Est (Vietnam).

&

Dans la série Carte archéologique de la Gaule, vient de sortir l'exemplaire consacré à la Lozère.

Carte archéologique de la Gaule, : 48, Lozère, par Alain Trintignac, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme/ Académie des Belles-Lettres, Paris, 2012, 533 pages, 629 illustrations (en couleur et en noir et blanc). En vente dans les librairies lozériennes et par correspondance : Fondation Maison des Sciences de l'Homme, diffusion, comptoir des presses d'universités, 18 rue Robert Schuman, CS 90003, 94227 Charenton-le-Pont Cedex (01 53 48 30 ; www.lcdpu.fr).

Cet ouvrage mesure les grands pas accomplis par l'archéologie locale en quelques décennies. L'ouvrage dresse un inventaire exhaustif commune par commune des découvertes archéologiques réalisées en Lozère depuis le XVIIe siècle à nos jours.

Est consultable au centre de Documentation et d'archives du P.N.C. à Génolhac.

Vie de l'association

Maisons des Cévennes, une conférence de Hélène Bouchard-Seguin le 31 mars, salle Marcel Pagnol à Anduze (30).

Hélène Bouchard-Seguin est architecte, elle a répondu à une demande du P.N.C. de réaliser une étude sur le bâti existant dans le but de voir comment le transformer. Il existait de nombreux écrits dans la documentation du P.N.C., mais qui n'embrassaient pas la totalité de l'emprise du Parc. Son étude, à laquelle tout une équipe de collaborateurs a participé, ne prétend pas à l'exhaustivité, elle a été accompagnée par des photographes.

Chacun des quatre massifs montagneux principaux du Parc a ses caractères climatiques, géologiques et ses ressources propres. Cela détermine la façon de bâtir la maison paysanne et ses composantes.

La modestie des moyens : l'art de bâtir se pratique avec une économie du geste et l'emploi de matériaux locaux, pierres, chaume, ardoises et lauzes. La décoration se résume à quelques détails : un cadran solaire parfois, un linteau avec initiales, un dessin dans l'alternance des pierres. L'organisation des bâtiments est toujours rationnelle.

Le paysan est un auto-constructeur, il utilise l'énergie animale et de la force humaine. Quelques fois il fait établir un « prix fait » à un artisan recruté sur les marchés ou les foires, pour une spécialité qui n'existe pas autour de lui, par exemple la ferronnerie, ou la construction d'une aire à battre.

Les maisons des riches sont toujours plus grandes et parfois même hors normes par rapport aux autres.

On ne bâtit pas sur la terre cultivable, pour la préserver. Les bâtiments suivent les courbes de niveaux dans le schiste, si la pente n'est pas trop importante et se localisent toujours au sud ou sud-est.

La plus grande partie des bâtiments date du XIXe siècle, mais quelques bâtisses de la période médiévale existent.

L'assistance, particulièrement intéressée, l'a interrogée sur l'absence de règles de construction des maisons dans des communes de la zone périphérique. Dans la zone centrale habitée, comment faire évoluer les maisons avec leur équipement numérique et les nouvelles règles de la construction écologique dans des contraintes « conservatrices » des caractères de l'habitat ? La réunion s'est terminée par un pot amical offert par la mairie d'Anduze, et la présidente a remercié M. le maire Bonifacio Iglésias en lui offrant le CD rom de tous les numéros de la revue pour la médiathèque d'Anduze

Philippe Gaussent accueille la conférencière au centre Marcel Pagnol. Photos C.V. et N.M.G., montage M.L.D.

La collection complète des L.C.C. reliée

Pauline Roux-Tatto, directrice du Centre de Documentation et d'Archives du Parc National des Cévennes (CDAPNC) à Génolhac, nous présente les volumes récemment reliés de la collection complète des *Lien des Chercheurs Cévenols*. Souvent consultés, les numéros placés dans des boites archives avaient tendance à se froisser et s'abîmer. Reliés, ils sont plus maniables. Merci de cette sauvegarde.

Nous donnons au C.D.A.P.N.C. les CDrom de la collection complète ainsi que celui des Hors série. Ils seront consultables sur place, sur ordinateur.